

PROGRAMME OPERATIONNEL FEDER REUNION 2014-2020

Mémo technique de la définition des objectifs spécifiques, indicateurs de résultats, et indicateurs de réalisation

SOMMAIRE

OT 1 - FED 1,A - AUGMENTER L'ACTIVITE DE RDI EN AUGMENTANT LES CAPACITES NOTAMMENT HUMAINES	7
a) Indicateur de résultat : Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3	7
b) Indicateur de réalisation : IC n°25 "Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées"	7
OT 1 - FED 1,B - AUGMENTER L'OFFRE DES ENTREPRISES SUR LES MARCHES LOCAUX ET EXTERIEURS DANS LES DOMAINES DE LA RIS3	8
a) Indicateur de résultat : Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises	8
b) Indicateur de réalisation : IC n°26 "Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche"	9
c) Indicateur de réalisation : IC n°28 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché"	9
d) Indicateur de réalisation : IC n°1 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien"	9
d) Indicateur de réalisation : IC n°27 "Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de la RDI"	10
OT 2 - FED 2,A - AUGMENTER LA COUVERTURE DE L'ILE EN TRES HAUT DEBIT	10
a) Indicateur de résultat : Part de foyer/entreprises couverts par le THD	10
b) Indicateur de réalisation : Nombre d'entreprises raccordables au THD	10
c) Indicateur de réalisation : IC n°10 "Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps "	11
OT 2 - FED 2,C - AUGMENTER L'USAGE DES E-SERVICES	11
a) Indicateur de résultat : Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne	11

b) Indicateur de résultat : Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine	12
c) Indicateur de réalisation : Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés	13
d) Nombre jeu de données publiques mis à disposition	13
e) Indicateur de réalisation : Nombre de professionnels de santé utilisant le site dédié	14

OT 3 - FED 3,A - AUGMENTER LA CREATION D'ENTREPRISES NOUVELLES, NOTAMMENT DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES (TIC, TOURISME, AGRO-NUTRITION) 15

a) Indicateur de résultat : « nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, Tourisme, Agronutrition) »	15
a) Indicateur de réalisation : IC n°1 " nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien "	16
b) Indicateur de réalisation : IC n°2 " nombre d'entreprises bénéficiant de subventions "	16
c) Indicateur de réalisation : IC n°3 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions"	17
d) Indicateur de réalisation : IC n°5 "Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien"	18
e) Indicateur de réalisation : IC n°6 " Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) "	19
f) Indicateur de réalisation : IC n°7 « Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)»	19
g) Indicateur de réalisation : IC n°8 « augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien "	20

OT 3 - FED 3,D - COMPENSER LES SURCOUTS LIES AU TRANSPORT DES MARCHANDISES ET A L'INSTALLATION DES ENTREPRISES AFIN D'AMELIORER LEUR COMPETITIVITE 21

a) Indicateur de résultat : Montant de l'Excédent Brut d'Exploitation du secteur industriel	21
b) Indicateur de réalisation : Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret	21
c) Indicateur de réalisation : surface de zones et bâtiments d'activités créés ou rénovés	22

OT 3 - FED 3,D - AUGMENTER LES PARTS DE MARCHES (LOCAUX ET EXTERIEURS) DES ENTREPRISES, EN VUE DE MAINTENIR OU DE CREER DE L'EMPLOI, NOTAMMENT DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES (TIC, TOURISME, AGRONUTRITION) 23

a) Indicateur de résultat : Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires	23
b) Indicateur de réalisation : IC 1 « nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien »	24
c) Indicateur de réalisation : IC n°2 "Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions"	25
d) Indicateur de réalisation : IC n°3 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions"	25

e) Indicateur de réalisation : IC 4 "nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier"	25
f) Indicateur de réalisation : IC 6 "investissements privés complétant un soutien public aux entreprises"	26
g) Indicateur de réalisation : IC 7 " Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)"	27
h) Indicateur de réalisation : IC 8 " augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien "	27
OT 4 - FED 4,A - SUBSTITUER L'ENERGIE THERMIQUE DES MERS A L'ELECTRICITE POUR LA CLIMATISATION DES BATIMENTS TERTIAIRES	27
a) Indicateur de résultat : Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC	27
b) Indicateur de réalisation : Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis	27
OT 4 - FED 4,A – AUGMENTER LA PRODUCTION D'ENERGIE RENOUVELABLE	28
a) Indicateur de résultat : Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz	28
b) Indicateur de réalisation : IC N° 30 Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables	28
b) Indicateur de réalisation : IC N° 34 Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	28
OT 4 - FED 4,C - REDUIRE LA CONSOMMATION ELECTRIQUE DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES ET DES LOGEMENTS A CARACTERES SOCIAUX	29
a) Indicateur de résultat : Energie électrique évitée	29
b) Indicateur de réalisation : Nombre de logement disposant d'une meilleure efficacité énergétique	29
b) Indicateur de réalisation : IC N° 34 Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	30
OT 4 - FED 4,E – LIMITER LA CONSOMMATION DE CARBURANT FOSSILE EN AUGMENTANT L'USAGE DES TRANSPORTS COLLECTIFS ET DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX	30
a) Indicateur de résultat : Nombre de voyageurs transportés en transport collectif	30
b) Indicateur de réalisation : Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées	30
b) Indicateur de réalisation : Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités	31
OT 5 - FED 5,B - ASSURER LA CONTINUTE DES ITINERAIRES ROUTIERS AU REGARD DES RISQUES CLIMATIQUES	31
a) Indicateur de résultat : Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun	31
OT 5 - FED 5,B - AMELIORER LA SECURITE DES PERSONNES EXPOSEES AUX RISQUES D'INONDATION	33

a) Indicateur de résultat : part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation	33
b) Indicateur de réalisation : Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements	34
c) Indicateur de réalisation : IC 20 "Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations"	34

OT 6 - FED 6,A - DIMINUER LA QUANTITE DE DECHETS ULTIMES EN RECOURANT A LA VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS 35

a) Indicateur de résultat : Quantité de déchets ultimes	35
b) Indicateur de réalisation : Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)	35
c) Indicateur de réalisation : Production d'énergie électrique (hors autoconsommation) GWh/an	36

OT 6 - FED 6,B - SECURISER L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE AU PLAN QUANTITATIF ET QUALITATIF 36

a) Indicateur de résultat : Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5 000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	36
b) Indicateur de réalisation : IC n° 18 "Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau "	36
c) Indicateur de réalisation : IC n° 19 " Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées"	37

OT 6 - FED 6,C – ACCROITRE LA FREQUENTATION TOURISTIQUE DU TERRITOIRE EN PROMOUVANT LE PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL 38

a) Indicateur de résultat : Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement, réhabilitation	38
b) Indicateur de réalisation : Surfaces de sites touristiques aménagés	38
c) Indicateur de réalisation : IC n°9 « Augmentation du nombre attendu de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	38

OT 6 - FED 6,D - ACCROITRE LA PROTECTION DES ESPECES ENDEMIQUES MENACEES 40

a) Indicateur de résultat : Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection	40
b) Indicateur de réalisation : IC23 : Superficie des habitats en meilleur état de conservation	41

OT 7 - FED 7,C - FLUIDIFIER ET SECURISER LE TRANSPORT ROUTIER 41

a) Indicateur de résultat : Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation du aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)	41
b) Indicateur de réalisation : Longueur du TCSP soutenu sur la NRL= IC 13 « Longueur totale des nouvelles routes construites dont : RTE-T »	42

c) Indicateur de réalisation : Longueur de TCSP réalisée sur le TEE	42
OT 7 - FED 7,C - ACCROITRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DU GRAND PORT POUR ASSEoir SON POSITIONNEMENT DE PORT D'ECLATEMENT DANS LA ZONE OCEAN INDIEN	42
a)Indicateur de résultat : Trafic conteneurs du Port	42
b) Indicateur de réalisation : Superficie des installations portuaires créées ou améliorées	43
OT 7 - FED 7,C - ACCROITRE LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE DES AEROPORTS EN DEVELOPPANT LES LIAISONS INTERCONTINENTALES ET REGIONALES	43
a)Indicateur de résultat : Nombre de passagers des aéroports	43
b) Indicateur de réalisation : Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées	44
c) Indicateur de réalisation : Nombre d'aire de sécurité au seuil des pistes(RESA)	44
d) Indicateur de réalisation : Taux d'hydrocarbures dans les eaux rejetés	44
e) Indicateur de réalisation : Nombre de nouvelles liaisons aériennes	45
OT 9 - FED 9,A - AUGMENTER LA CAPACITE ET LA QUALITE D'ACCUEIL EN ETABLISSEMENTS SPECIALISES DES PERSONNES DEPENDANTES DONT LE MAINTIEN EN MILIEU ORDINAIRE N'EST PAS POSSIBLE	45
a)Indicateur de résultat : Part des personnes souffrant de handicap psychiques accueillies en établissement	45
b)Indicateur de résultat : Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés	45
c) Indicateur de réalisation : Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps	45
d) Indicateur de réalisation : Surfaces d'EHPAD rénovées	46
OT 9 - FED 9,B - AUGMENTER L'OFFRE DE SERVICES DANS LES COMMUNAUTES URBAINES DEFAVORISEES ET DES HAUTS	46
a)Indicateur de résultat : Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	46
b) Indicateur de résultat : Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés	48
c) Indicateur de réalisation : IC 38 Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines	48
d) Indicateur de réalisation : Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées	49

**OT 10 - FED 10 - ACCOMPAGNER LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE EN
MATIERE D'EDUCATION ET DE FORMATION 49**

- a) Indicateur de résultat : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation 49
- b) Indicateur de réalisation : IC n°35 : "Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation bénéficiant d'un soutien" 49
- a) Indicateur de résultat : Réduction de délai moyen d'acceptation des projets, 50
- b) Indicateur de réalisation : Nombre de personnes formées 51
- a) Indicateur de résultat : Nombre de consultations du site Internet de l'Europe s'engage à la Réunion 51
- b) Indicateur de réalisation : Nombre d'action de communication 51

OT 1 - FED 1,a - Augmenter l'activité de RDI en augmentant les capacités notamment humaines

a) Indicateur de résultat : Nombre de docteurs et post doc dans les priorités de la S3

Source de la donnée : Nexa et données du service instructeur

Valeur de référence : 5 chercheurs par an

Méthodologie de calcul : Méthode rétrospective établie sur des moyennes triennales, à partir de l'analyse du nombre de thèses soutenues dans les secteurs de la S3 (5/an sur la période 2009-2011 et 4,6/an sur la période 2011-2013).

Valeur Cible 2023 : 17 chercheurs par an

Méthodologie de calcul : L'objectif de 17 thèses par an dans le champ S3, correspond à l'ambition que l'application d'un filtre S3 sur le financement FEDER des thèses aura un effet incitatif auprès des doctorants, tout en sachant que quelques thèses, hors du champ S3, pourront tout de même être financées par un fonds dédié par la collectivité régionale.

b) Indicateur de réalisation : IC n°25 "Nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées"

Source de la donnée : Nexa et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 130 chercheurs

Méthodologie de calcul :

Deux méthodes permettent d'arriver au même résultat.

Méthode « addition des chercheurs » pour valeur 2023

A ce jour, un premier calcul a été effectué sur la base des effectifs prévus sur les plateformes Prerad (30), CYROI (60), Pôle Mer (20), Campus Santé du CHU (20). Ces données permettent d'établir une estimation du rapport entre le nombre de chercheurs et les investissements envisagés.

Des nouveaux projets envisagés, sont insuffisamment mûrs aujourd'hui pour faire l'objet d'une comptabilisation certaine du nombre de chercheurs pouvant y être dévolus, avec un caractère opérationnel plutôt prévu en fin de programme (plate-forme Energie Intelligente, plate-forme sur les risques naturels) pour certains d'entre eux, et pour d'autres l'exercice d'une mission d'animation (Institut d'Innovation Technologique, Institut des biotechnologies) orientée vers les entreprises, qui conduirait à des recrutements correspondant davantage à des profils de type chargés de mission ou ingénieurs de recherche, plutôt que des docteurs.

Méthode « des ratios EDATER »

Compte-tenu des surcoûts de la construction dans les DOM et du coût horaire « bétonnier » deux fois plus élevé qu'en métropole, le guide EDATER propose un ratio de 200 à 400 000 € par chercheur.

L'investissement prévu pour les infrastructures étant de 52 000 000 €, l'application de la valeur haute du ratio a pour résultats 130 chercheurs en 2023.

La valeur haute a été retenue en raison de la présence de projets d'infrastructures nouvelles, pour lesquels les études de faisabilité n'ont pas encore été réalisées, et qui ne pourraient être opérationnels qu' en fin de programme (plate-forme des risques naturels, plate-forme Energie Intelligente) et de projets visant davantage à animer l'écosystème de la recherche (Institut d'Innovation Technologique, Institut des biotechnologies), qui pourraient comporter davantage de profils de type « chargés de mission » et « ingénieurs de recherche » que de « chercheurs ».

En conclusion, au vu de ces éléments, il est retenu le nombre de 130 chercheurs cohérent avec les ratios EDATER.

OT 1 - FED 1,b - Augmenter l'offre des entreprises sur les marchés locaux et extérieurs dans les domaines de la RIS3

a) Indicateur de résultat : Nombre de nouveaux services et nouveaux produits des entreprises

Source de la donnée : Délégation Régionale à la Recherche et Technologie (DRRT) et données du service instructeur

Valeur de référence : 42

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective sur la base :

- des 42 projets soutenus grâce au crédit impôt recherche en 2012 (source : [GECIR du MENESR](#))

- des 10 nouveaux produits et services soutenus par le FEDER dans les secteurs de la S3 en 2012.

En l'absence de données sur la nature précise des projets ayant bénéficié du crédit impôts recherche, il est considéré que chaque projet correspond à un nouveau produit ou service dans les secteurs de la S3. Par ailleurs, l'ensemble des projets soutenus par le FEDER ont bénéficié du crédit impôt recherche.

Valeur Cible 2023 : 60 nouveaux produits et services par an

Méthodologie de calcul : Partant du constat de 2012, une multiplication par 2,5 du nombre des projets soutenus par le FEDER constitue un affichage volontaire et ambitieux (objectif de 25 projets). Une petite augmentation des projets bénéficiant du crédit impôt recherche mais pas du FEDER (32 projets en 2012) est également envisagée (objectif de 35 projets), soit un total de 60 nouveaux produits et services

b) Indicateur de réalisation : IC n°26 "Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche"

Source de la donnée : Délégation Régionale à la Recherche et Technologie (DRRT) et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 70 entreprises en 2023

Méthodologie de calcul : chiffre établi à partir de la méthode IC28. Analyse rétrospective. La part de 50 % de projets collaboratifs sur la totalité des projets innovants d'entreprises subventionnés, constatée en 2013, a été maintenue, rapportée à l'objectif de 25 entreprises/an soutenues

c) Indicateur de réalisation : IC n°28 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché"

Source de la donnée : Délégation Régionale à la Recherche et Technologie (DRRT) et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 70 en 2023

Méthodologie de calcul : Partant de l'objectif de 25 entreprises innovantes financées par an, dont la moitié provenant de projets individuels, soit 12/an, le résultat sur 6 ans est de 72 entreprises soutenues, soit 70 en arrondissant.

d) Indicateur de réalisation : IC n°1 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien"

Source de la donnée : Délégation Régionale à la Recherche et Technologie (DRRT) et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 190 entreprises

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective. Recensement fait par Nexa de 38 dossiers accompagnés annuellement par les structures d'innovation.

Quasiment toutes les entreprises demandant des aides à l'investissement ont été préalablement accompagnées sur 2007-2013.

Donc hypothèse de 38×6 de dossiers aidés sur 2015-2020 = 228 entreprises accompagnées cible 2023.

Vu l'incertitude des nouvelles règles d'aides d'Etat, des financements complémentaires (defisc...), des procédures nouvelles sur 2014-2020 (nouvelles autorités de gestion, mise en place dématérialisation, modification des règlements des fonds, incertitude sur les règles d'exécution non publiées à ce jour, modifications dispositifs entre 2007-2013 et 2014-2020), il est estimé 1 année supplémentaire pour accompagner un même nombre de bénéficiaires.

Soit en cible 2023 = $228/6 \times 5$ = 190 entreprises

d) Indicateur de réalisation : IC n°27 "Investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de la RDI"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 7,5 M €

Méthodologie de calcul :

12M UE à 80 % soit 15M de dépenses publiques sont prévus. il est fait l'hypothèse que la dépense publique représente 2/3 du cout total compte tenu des différentes bases juridiques pour ces actions.

Le cout total est donc $3/2 \times 15 \text{ M€} = 22,5 \text{ M €}$

La dépense privée est donc : $22,5 \text{ M €} - 15 = 7,5 \text{ M €}$

OT 2 - FED 2,a - Augmenter la couverture de l'île en très haut débit

a) Indicateur de résultat : Part de foyer/entreprises couverts par le THD

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur de référence : constat : 0,3 % des locaux (population / entreprises) est couvert par le THD en 2014

Méthodologie de calcul :

Un foyer de population ou une entreprise = un local = une prise de raccordement THD

Nombre de locaux raccordables en très haut débit (ie qui peuvent avoir accès à du très haut débit en fibre optique - a ne pas confondre avec ceux qui ont effectivement souscrit un abonnement) / nombre total de foyers.

Nombre de locaux de référence = nombre de locaux identifiés dans le SDTAN : 340 000.

Valeur de référence = nombre de locaux raccordables en fibre optique en 2014 = les 1000 logements de mont-roquefeuille soit en % : $1\ 000/340\ 000 = 0,3\%$

Valeur Cible 2023 : 63 % des locaux couverts par le THD

Méthodologie de calcul :

Valeur cible = nombre de locaux raccordables à l'issue des 2 premières phases du SDTAN = 146 000 locaux + 70 000 locaux raccordés par un projet privé à Saint-Denis non financé au titre du PO FEDER.

Soit en % : $216\ 000 / 340\ 000 = 63,5 \%$, arrondi à 63 %

b) Indicateur de réalisation : Nombre d'entreprises raccordables au THD

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 9 170 entreprises

Méthodologie de calcul : Les calculs sont basés sur les données cadastrales utilisées dans le SDTAN.

Nous avons comptabilisé les "locaux professionnels" de cette base qui en compte 18 546 au total.

Par une analyse géographique des zones qui seront couvertes en très haut débit dans la période du PO, nous comptons 9 170 locaux professionnels dans la base cadastrale.

c) Indicateur de réalisation : IC n°10 "Ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps "

Source de la donnée : Région Réunion

Valeur Cible 2023 : 146 000

Méthodologie de calcul : Les calculs sont basés sur le nombre de locaux raccordables à l'issue des 2 premières phases du SDTAN = 146 000 logements

OT 2 - FED 2,c - Augmenter l'usage des e-services

a) Indicateur de résultat : Part des internautes effectuant des démarches administratives en ligne

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur de référence : 43 % des internautes effectueraient des démarches administratives en ligne en 2013

Méthodologie de calcul :

Le CREDOC fait une enquête annuelle nationale (La diffusion des TIC dans la société française) intégrant notamment un volet sur l'usage d'internet, y/c sur les "démarches administratives et fiscales sur internet" <http://www.credoc.fr/pdf.php?param=pdf/Rapp/R297>.

On y apprend (page 121), qu'en 2013, 51% des français ont effectué des démarches administratives ou fiscales sur internet (61% des internautes).

Un tel indicateur, s'il existait au niveau local, serait pertinent comme indicateur de résultat pour la priorité FED 2.c

Inconvénient : nous n'avons pas de valeur de référence.

Par contre, nous avons une valeur comparable pour 2008 dans l'étude "Comportement et besoins des Réunionnais en matière de services et contenus numériques":

- Pourcentage des internautes ayant effectué des démarches administratives : 40%.

Dans l'étude CREDOC, les internautes ayant effectué des démarches administratives ou fiscales au niveau national en 2008 étaient : 58%

Nous pouvons donc mesurer l'écart : -18%

En faisant l'hypothèse que l'écart a été constant entre 2008 et 2013, nous pourrions prendre comme valeur de référence pour la Réunion (sans qu'elle soit vérifiée) : $61-18 = 43 \%$

Valeur Cible 2023 : 55 % des internautes effectueraient des démarches administratives en ligne

Méthodologie de calcul : on peut considérer que

L'objectif est le rattrapage du taux métropolitain.

Le taux métropolitain (en % d'internaute et pas de population) est stable à 61% (cf les 3 dernières mesures)

Mais qu'il n'est pas envisageable de rattraper la métropole à échéance 2023. Toutefois, atteindre 90% du taux métropolitain est envisageable
On pourrait donc proposer comme valeur cible : 55%

Enfin la mesure serait effectuée par la Région par une enquête comparable à celle du CREDOC et pourrait être mesuré tous les ans.

b) Indicateur de résultat : Nombre de patients pris en charge dans le cadre de la télémédecine

Source de la donnée : ARS et données du service instructeur

Valeur de référence : 0

Méthodologie de calcul :

Selon l'ARS il n'existe pas actuellement de services de télémédecine.

Valeur Cible 2023 : 500

Méthodologie de calcul :

Nombre de patients diabétiques (1er Janvier 2013) : 47 700

Nombre d'hospitalisations pour diagnostic AVC (2012) : 1469

Nombre de patients traités pour insuffisance rénale chronique (31 Décembre 2011) : 1308

Objectif de prise en charge via la Télémédecine sur la période du PO FEDER : 1%

La montée en charge sera progressive au delà de cette période et nous tablons sur une évolution exponentielle des prises en charge.

Le pourcentage prend en compte :

- les travaux d'adaptation et de formation des professionnels à la télémédecine

- l'information et la sensibilisation des usagers

- Les tests et la validation des processus de prise en charge des patients ainsi que la protocolisation des nouveaux modes de prise en charge

Nombre total de patients traités pour ces pathologies : (47700 + 1469 + 1308) * 1% = 504 arrondi à 500.

c) Indicateur de réalisation : Nombre de services publics dématérialisés modernisés ou créés

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 35

Méthodologie de calcul : L'enquête réalisée par la Région Réunion a mis en avant que les services publics dématérialisés sur le territoire réunionnais sont peu développés par rapport à ceux de la métropole.

En effet, en France en moyenne 8 services publics dématérialisés sont proposés par les Collectivités territoriales. À ce jour, les collectivités réunionnaises mettent à disposition en moyenne 3 services publics dématérialisés.

Sur le plan régional, les EPCI et le Conseil Régional de La Réunion doivent entreprendre des projets d'envergure afin de rattraper ce retard.

Les meilleures collectivités territoriales en France en propose en moyenne 20. L'ambition pour l'île de La Réunion est de rattraper la moyenne nationale, soit 8 services dématérialisés accessibles par internet par grande Collectivité (Région, Département, soit $16=2*8$). Les 5 EPCI, de taille plus réduite devraient pouvoir mettre en œuvre au moins 4 services dématérialisés (soit $20=5*4$).

Soit un total de 36 services dématérialisés accessible par internet arrondi à 35.

Notons que ce décompte ne prend pas en compte les projets financés mais qui n'aboutissent pas à un service en ligne (cartes vie quotidienne, applications mobiles, ...). Mais la nature disparate de ces derniers rend leur décompte difficile.

d) Nombre jeu de données publiques mis à disposition

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur de référence : 100

Méthodologie de calcul :

Par jeu de donnée publique, il convient d'entendre une ou plusieurs données publiques mise à disposition sous un ou plusieurs formats informatiques différents.

Une donnée publique est une donnée produite ou reçue par une personne morale de droit publique, financée sur fond public et dans le cadre d'une mission de service publique. Pour savoir si une donnée est publique ou non, il sera fait référence aux dispositions de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 dite loi CADA transposant la directive européenne 2003/98/CE du 17 novembre 2003 dite Public Sector Information.

Nombre de jeu de données libérées constaté en 2014 : 100

(42 indicateurs conjoncturels recensés sur le site de Nexa, 66 données d'information géographiques recensées sur le site PEIGEO.re + les données touristiques du site reunion.fr, arrondi à 100).

Valeur Cible 2023 : 300

Méthodologie de calcul :

La Région Réunion a lancé une étude sur la mise à disposition des données publiques. Cette étude estime que le nombre de jeu de données libérables par la Région Réunion est de l'ordre de 50.

Il est possible d'estimer que le conseil Général, Collectivité de taille comparable sera en mesure de libérer approximativement le même nombre de jeu de données, soit 50.

Au niveau communal, il est probable que les petites communes ne disposent pas de toutes les ressources nécessaires pour engager une démarche de libération de données. Les 6 communes de plus de 50 000 habitants et les 5 EPCI pourraient produire 10 jeu de données chacun.

Le nombre total de jeu de données créés grâce au dispositif serait alors de 210 arrondi à 200.

e) Indicateur de réalisation : Nombre de professionnels de santé utilisant le site dédié

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 200

Méthodologie de calcul :

Nombre de professionnels de santé utilisant le site dédié

Nombre de médecins généralistes (1er Janvier 2013) : 1098

Nombre médecins spécialistes (1er janvier 2013) : 1071

Objectifs de souscriptions aux services destinés aux professionnels de santé :10%

La montée en charge sera progressive au delà de cette période et nous tablons sur une évolution exponentielle de l'adhésion des professionnels aux services après démonstration du service rendu.

Nombre de professionnels souscripteur aux services : $(1098 + 1071) * 10\% = 217$ arrondi à 200.

OT 3 - FED 3,a - Augmenter la création d'entreprises nouvelles, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, tourisme, agro-nutrition)

Compte tenu de l'évaluation Ex Ante des instruments d'ingénierie financières à venir, il n'est pas possible à l'heure actuelle de définir la valeur cible correspondant aux dispositifs d'ingénierie financière à mettre en place. Des alternatives méthodologiques sont donc proposées.

a) Indicateur de résultat : « nombre d'entreprises nouvellement créées dans les secteurs prioritaires (TIC, Tourisme, Agronutrition) »

Source de la donnée : Compilation des données de « Agreste La Réunion : spécial panorama des industries agroalimentaires à La Réunion » (N° 82 de février 2013 réalisé par DAAF -nexa sur données 2010), études filière TIC régionales (réalisée en 2011 sur données 2010 de la filière), observatoire du tourisme régional (mails Directions tourisme ayant interrogé l'observatoire sur données 2013 URSSAFF selon code Nace 732) et données du service instructeur

Valeur de référence : 2489 entreprises créées en 2010

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective.

Addition des données des sources pour les entreprises actuellement existantes dans les secteurs : 807 entreprises agroalimentaires +1144 entreprises de la filière tourisme +538 entreprises de la filière TIC = 2489

Les données macro de création d'entreprises tous secteurs depuis 2011 montrent une baisse inquiétante du nombre d'entreprises créées annuellement depuis la crise : -6 % en 2011, -11 en 2012 -4,6 % en 2013 (source INSEE Bilan économique 2013 p15).

Le taux de création global est passé de 17,4 % en 2011 au 3ème rang national, 15,4 % en 2012 au neuvième rang national, à 14,1 % en 2013 au 12ème rang national, soit une baisse très inquiétante (taux de création = nb de créations rapportés au stock d'entreprises du début de l'année)

Les bilans économiques 2012 et 2013 de l'INSEE donnent pour le nombre de créations d'entreprises dans « l'industrie », dont l'industrie agroalimentaire, une tendance à la baisse instable, avec -31,8 % de créations en 2011, -53,2 % en 2012, -6,6 % en 2012.

Le taux de création dans l'industrie est passé de 17,9 % en 2011, 8,7 % en 2012 à 7,9 % en 2013 (nb de créations rapportés au stock d'entreprises du début de l'année)

Pour la catégorie « hébergement et la restauration », ces bilans donnent une amélioration, avec une baisse des créations d'entreprises de -9,2 % en 2011, - 5,4 % en 2012 et une hausse de +1,5 % en 2013.

Le taux de création est passé de 7,5 % en 2011, 18,3 % en 2012 à 17,5 % en 2013.

En ce qui concerne la catégorie « autres services » dans laquelle l'INSEE inclut la filière TIC, le nombre d'entreprises créées a augmenté de 13 % en 2010, puis est resté stable à +0,2 % en 2011 et +0,1 % en 2012, avant de baisser de - 1,9 % en 2013.

Le taux de création est passé de +18 % en 2011, +17,6 % en 2012 à + 16,3 % en 2013, soit une tendance à la baisse faible.

L'étude TIC 2011 montrait une augmentation de 20 % du nombre d'entreprises et +12 % de salariés entre 2005 et 2010 avant la crise qui a fortement impacté l'emploi, et il était alors estimé +10 % d'entreprises et de salariés à horizon 2023.

Cependant, le périmètre de l'étude filière TIC a changé depuis pour l'étude très récente 2014 sur les données 2013, pour être plus pertinente par rapport à la situation actualisée de La Réunion.

Ce périmètre nouveau de la filière TIC à La Réunion est constitué exclusivement des entreprises faisant parties en 2013 du périmètre (TIC) selon l'OCDE, auquel a été ajouté les entreprises du secteur audiovisuel. Dans ce secteur, les radios et chaînes de télévision locales en font partie. (cf tab liste des codes naf étude filière TIC 2014 en jaune dans l'onglet statistique).

Par rapport aux études précédentes, les agences de publicité, les sociétés d'études de marché, les photographes, ont été sorties du champ de l'étude (en grisé dans notre onglet statistique). Ont été ajoutées les entreprises dont le code APE est le e-commerce (en rose dans notre onglet statistique).

Ces modifications ont été décidées lors des réunions de Comité de Pilotage de ces études filières auxquelles ont participé la Région, l'ARTIC, la CCIR et l'État pour tenir compte de la réalité locale de la filière.

Les évolutions des chiffres d'entreprises et d'emplois TIC basés sur le périmètre de l'étude 2011 pour les indicateurs de résultats 3a et 3b sont donc non pertinents et les données de comparaison à même périmètre que l'étude 2014 ne sont pas disponibles à ce jour.

En conséquence, aucune tendance précise actualisée ne peut donc être affirmée spécifiquement pour la filière TIC.

Valeur Cible 2023 : de + 5 % à + 10 %

Méthodologie de calcul : Etant donné ces tendances récentes et disparates, mais majoritairement à la baisse, la cible est donc fixée à un minimum à atteindre en 2023 de +5 % d'entreprises nouvelles dans les secteurs prioritaires, moteurs de l'économie de l'île, et un maximum idéal de +10 %.

a) Indicateur de réalisation : IC n°1 " nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien "

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 94

Méthodologie de calcul : cette valeur équivaut à la valeur de ICR5 "nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien" exactement, car la priorité 3a porte sur la stimulation de la création d'entreprises et les actions sont uniquement des aides à la création d'entreprises, soit par des subventions d'investissement, soit par de l'ingénierie financière, donc sans soutien non financier.

b) Indicateur de réalisation : IC n°2 " nombre d'entreprises bénéficiant de subventions "

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 94

Méthodologie de calcul : cette valeur équivaut à la valeur de ICR5 car les entreprises pouvant bénéficier d'une subvention font partie du périmètre de celles pouvant avoir une aide d'ingénierie financière. Pour éviter le double comptage, il n'y a pas d'ajout des valeurs des indicateurs concernés.

c) Indicateur de réalisation : IC n°3 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 30

Méthodologie de calcul : Cet indicateur concerne les mesures d'Ingénierie financière.

Une enveloppe globale a été budgétée pour l'ensemble des stades de développement des entreprises (amorçage, création, développement, transmission) à **17,97 M€ UE (contre 16,17M€ sur 2007-2013 soit une augmentation de 11 % environ)**. Par la suite, à la demande de la Commission, il a fallu artificiellement séparer l'enveloppe entre la priorité d'investissement 3a (création d'entreprises) et la priorité d'investissement 3d (développement, internationalisation des entreprises). Une première proposition avait été faite sur la base du montant consacré uniquement au fonds de capital création en 2007-2013, soit 2,8M€.

Entre temps, la Région, conjointement à l'AFD, a commandé une étude portant notamment sur un état des lieux et un diagnostic du marché local du financement des entreprises. Cette étude a été livrée en juillet 2014.

Par ailleurs, il est à souligner qu'une étude complémentaire sera lancée au cours du 4ème trimestre 2014, au regard du règlement N°1303/2013 du parlement européen et du Conseil, publié le 17 décembre 2013, qui impose une évaluation ex-ante conditionnant tout engagement des crédits en faveur des dispositifs relevant de l'ingénierie financière pour la période 2014-2020. La finalité de cette étude est d'établir une stratégie d'investissement régionale chiffrée en cohérence avec les objectifs des programmes opérationnels. Toutefois, l'étude réalisée conjointement par la Région et l'AFD a mis en exergue des défaillances plus ciblées au niveau de la Création/Amorçage et du Développement des entreprises.

Il est proposé d'assimiler le calcul du montant UE de ces mesures d'ingénierie financière à celui des aides à l'investissement estimé plus haut, par le ratio correspondant. Aussi, dans l'attente de l'étude ex-ante, il est proposé de mettre 5M€ UE en création, soit environ 30 % du montant total, et 12,97M€ UE en développement.

Par ailleurs, le public cible d'entreprises en ingénierie financière étant principalement conditionné par le type de dispositif (ex fonds de capital risque en dizaine d'entreprises et montants élevés très différent de garantie en centaines d'entreprises cibles), la valeur cible exacte ne peut être établie à ce jour, que ce soit en création (3a) ou en développement (3d).

Au vu de tous ces éléments, il n'est donc pas possible à l'heure actuelle de définir la valeur cible correspondant aux dispositifs d'ingénierie financière à mettre en place, ceux-ci n'étant pas définis. **Il est proposé d'assimiler le nombre d'entreprises totales impactées par ces mesures d'ingénierie financière à celui des aides à l'investissement estimé plus haut en création soit 94, auquel est appliqué un ratio de 30 % en création comme sur les aides aux TIC et industrie artisanat, soit 28,2 arrondi à 30 entreprises en création et donc la différence de 64 en développement.**

d) Indicateur de réalisation : IC n°5 "Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 94

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective.

Etant donné que les entreprises peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'investissement ou d'une aide d'ingénierie ou des 2 types d'aides pour leur projet de création ou développement, pour éviter le double comptage, l'indicateur IC5 ne retient que le nombre d'entreprises établi pour les aides à l'investissement.

- **industrie-artisanat dont agro-nutrition** : l'historique du PO 2007-2013 sur les aides à l'investissement en faveur de ce secteur à fin 2013 permet de savoir que les entreprises créées représentent environ 30 % des 260 entreprises aidées en création et des montants UE.

Il est prévu d'atteindre le même nombre d'entreprises programmées en 2014-2020 soit 260 pour 22 M€ environ (21,97M€) équivalent au montant programmé sur 2007-2013, donc 30 % donnent **78 entreprises en création et 6,6 M€ UE.**

- **TIC** : l'historique du PO 2007-2013 sur les aides à l'investissement en faveur de ce secteur à fin 2013 permet de savoir que les entreprises créées représentent environ 35 % des 58 entreprises et 30 % des montants UE (cf tab bilan 2,12 analysé).

Il est prévu d'atteindre en 2014-2020 le même nombre d'entreprises programmées en 2007-2013 soit 58 entreprises.

Un montant de 4,9 M € est prévu pour les aides à l'investissement TIC, dont les aides pour les nouveaux produits et services numériques, contre 4,2 M€ en 2007-2013, soit une augmentation du soutien FEDER prévu sur le PO 2014-2020 pour ces actions en faveur de ce secteur prioritaire de 16 % environ. Cette augmentation est consacrée notamment en création afin de soutenir des projets de plus grande envergure donc avec des montants plus importants et **ce montant se répartit donc entre 1,8 M€ en création, soit 36 %, et 3,1 M€ en développement.**

Il est proposé de retenir 30 % comme en industrie artisanat des 58 entreprises TIC en création, soit 17 entreprises, pour permettre des projets plus importants.

- **tourisme** : Sur 2007-2014, les aides à l'investissement en faveur de ce secteur représentent 62 projets soutenus à 16 M€ UE dont 27 projets en création à 11,1 M € UE à 60 % (cf tab dossiers 2,08 création- dvpt modif répartition). L'hôtellerie, par les dimensions et complexité de ses projets représente 61 % des montants UE totaux, et plus de 88 % des montants en création, soit une très grande majorité, pour 13 projets sur 2007-2013.

Il est prévu d'atteindre 60 d'entreprises sur 2014-2020 dont 13 hôtels en création, comme sur 2007-2013. A ces 13 hôtels pourraient s'ajouter 2 projets de loisirs ou de restaurants en création, soit 13+2=15 entreprises prévues en création.

Il a été prévu une enveloppe de 20 M€ UE environ (19,97M€) pour 2014-2020 pour les aides à l'investissement touristique, soit 25 % environ de plus que 2007-2013. Cette augmentation est proposée afin de soutenir des projets de plus grande envergure et plus qualitatifs donc nécessitant des montants plus importants. **Le montant en création étant très majoritairement consacré aux hôtels de par leur envergure, il est appliqué aux 20 M€ UE le ratio de 61 % des montants pour les hôtels en création en 2007-2013, soit 12 M€ UE en création sur 2014-2020 pour 13 projets.**

L'accumulation des valeurs cibles par actions d'aides à l'investissement donnent alors un total prévu de $260+58+60= 378$ entreprises avec $78+17+15 =110$ en création et 268 en développement.

Cependant, au vu l'incertitude des bénéficiaires quant à l'impact des nouvelles règles d'aides d'Etat, celles liées à la pérennisation des financements complémentaires (défiscalisation..), des procédures nouvelles sur 2014-2020 (nouvelle autorité de gestion, mise en place de la dématérialisation, les modifications des règlements des fonds, sur les règles d'exécution nouvelles (dépenses etc...), les modifications de dispositifs entre 2007-2013 et 2014-2020, **il est estimé 1 année supplémentaire pour accompagner le même nombre de bénéficiaires que sur la période précédente .**

L'hypothèse de la valeur cible 2023 calculée pour l'ICR2 donne 324 entreprises pour l'OT3 dont 94 entreprises en création 3a et 230 en développement 3d.

e) Indicateur de réalisation : IC n°6 " Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions) "

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 30,53 M€

Méthodologie de calcul : La méthode suivante est appliquée au montant des aides à l'investissement : DP dépenses publiques = montant UE + contreparties nationales et Investissements privés = CT Coût total – DP.

La Maquette 2014-2020 établit au vu des actions et des règles d'aides d'Etat un taux de participation privé de 50 à 60 % par mesure avec une moyenne de 55 % privé et 45 % DP .

Le montant UE consacré aux aides à l'investissement en création est de 20,4 M€

$20,4/70\%$ taux UE = 29,14 M€ DP. DP $29,14/45\%$ taux DP=64,76 M€ CT donc il y a un reliquat d'investissements privés de 35,62 M€ en cible 2023.

Mais il existe les mêmes incertitudes que sur le calcul du nombre d'entreprises avec un 1 an de plus pour arriver à ce chiffre, soit $35,62/7X6=30,53M€$ en 2023 pour la valeur cible de ICR6 en création.

f) Indicateur de réalisation : IC n°7 « Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions) "

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 0,71 M€

Méthodologie de calcul : Cet indicateur concerne l'ingénierie financière.

Le RGEC (section 3- article 21) prévoit une participation privée obligatoire sur les mesures d'ingénierie financière (sauf pour les dispositifs de garantie). Cette participation privée peut être apportée soit au niveau des entreprises, soit au niveau de la dotation globale du fonds. Le RGEC fixe ainsi des taux de participation privé minimum : 10 % pour l'amorçage et la création, 40 % pour le développement, et 60 % pour l'internationalisation.

Outre les prêts bancaires, les business angels et autres fonds, il est à souligner que le SI a intégré à la participation privée l'autofinancement des entreprises.

Concernant la participation privée, il n'est pas possible (voir en introduction de cet OT) compte tenu de la nécessité de proposer une évaluation ex ante de définir précisément les montages financiers qui intégreront ou non des participations privées dans les outils à soutenir.

Il a été fait le choix normatif à ce stade pour le calcul de cet indicateur de considérer que tous les fonds mis en place seront à 100 % public, les participations privées intervenant au niveau des entreprises.

Au titre des garanties uniquement, à noter qu'une participation privée n'est pas sollicitée (comme le prévoit le RGEC), ni au niveau du fonds, ni au niveau des entreprises. Le montant UE estimé pour les fonds de garantie est de 2 ME, soit 0,5 ME pour la création et 1,5 ME pour le développement.

La méthodologie utilisée pour le calcul de l'IC7 est celle de l'ICR6, que ce soit pour l'amorçage/création (3a) comme pour le développement (3d) : DP dépenses publiques = UE + contreparties nationales. Est déduit du montant UE le montant estimé pour les garanties. $CT = DP / \text{taux de DP}$. Investissements privés = Coût total CT – DP.

La maquette 2014-2020 établit au vu des actions et des règles d'aides d'Etat un taux de participation privé de 10 % pour l'amorçage et la création et 40 % pour le développement.

Création/amorçage : $DP = 4,5 \text{ M€ UE} / \text{taux } 70 \% = 6,43 \text{ M€}$, donc $CT = 6,43 \text{ M€} / 90 \% = 7,14 \text{ M€}$
et Investissements privés = $7,14 \text{ M€} - 6,43 \text{ M€} = 0,71 \text{ M€}$

Développement : $DP = 11,47 \text{ M€ UE} / \text{taux } 70 \% = 16,39 \text{ M€}$, donc $CT = 16,39 \text{ M€} / 40 \% = 40,98 \text{ ME}$
et Investissements privés = $40,98 \text{ ME} - 16,39 \text{ ME} = 24,59 \text{ ME}$

Total investissements privés : 25,30 M€

L'estimation de l'ICR7 est donc de 25,30 M€ sur l'OT3 dont 0,71 M€ sur la priorité d'investissement 3a) et 24,59 M€ sur la priorité d'investissement 3d).

g) Indicateur de réalisation : IC n°8 « augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien »

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 277

Méthodologie de calcul : Selon le guide EDATER, cet indicateur de réalisation concerne l'augmentation de l'emploi qui est la conséquence directe de l'achèvement du projet soutenu par le FEDER, quand cette augmentation peut être attribuée au soutien du FEDER de façon plausible.

Parmi les actions prévues dans l'OT3, seules celles relatives aux aides aux projets d'investissement et aux aides d'ingénierie financière répondent potentiellement à ce critère de cause à effet plausible et vérifiable, contrairement aux actions bénéficiant à des entreprises par un soutien non financier (actions collectives, zones d'activités...), les aides aux gîtes emblématiques ou encore celles de compensation des surcoûts de fret.

Pour éviter un double comptage entre les aides à l'investissement et les aides d'ingénierie financière, le montant retenu pour le calcul de l'indicateur est celui consacré aux aides à l'investissement en faveur des entreprises des secteurs TIC, tourisme et industrie-artisanat.

Il n'est pas possible de s'appuyer sur un historique de la période 2007-2013, et il est proposé de prendre les ratios de références recensés dans le guide EDATER, soit la moyenne 200000€ coût/emploi de la fourchette ratio edater [150000€-250000€/emplois] signalée pour l'OT3. Ce choix de ce ratio tient compte du fait que les actions prévues d'aides à l'investissement et d'ingénierie financière concernent toutes les tailles d'entreprises dans les RUP, des secteurs diversifiés qui peuvent être ou non à forte valeur capitalistique, et des projets de montants très différents.

Aux coûts totaux déterminés par la méthode des ICR6 et ICR7, il est proposé d'appliquer ce ratio montant/emploi créé. Les montants UE pour ces actions sont de 20,4 M€UE pour la priorité 3a et 26,44 M€UE pour la priorité 3d.

En 3a : le montant déjà calculé de 64,76 M€ CT doit tenir compte des mêmes incertitudes que sur le calcul du nombre d'entreprises avec un 1 an de plus pour arriver à ce chiffre, soit $64,76/7X6=55,5$ M€CT en 2023.

En 3d : la méthode appliqué au 26,44 M€ UE consacrés aux aides à l'investissement donnent $26,44M€/70\% = 37,77$ M€ DP, donc DP $37,77M€/45\%$ taux DP = 83,94 M€ CT, mais il existe les mêmes incertitudes que sur le calcul du nombre d'entreprises avec un 1 an de plus pour arriver à ce nombre, soit $83,94/7X6=71,95$ M€CT en 2023.

L'application de ce ratio 200000€/emploi donne alors une estimation de l'augmentation du nombre d'emplois relative aux projets d'aides à l'investissement soutenus par le FEDER de $53.33M€/200K€= 277$ emplois créés en 3a et $71.95M€/200K€= 359$ emplois créés en 3d en 2023.

OT 3 - FED 3,d - Compenser les surcoûts liés au transport des marchandises et à l'installation des entreprises afin d'améliorer leur compétitivité

a) Indicateur de résultat : Montant de l'Excédent Brut d'Exploitation du secteur industriel

Source de la donnée : INSEE Réunion et service instructeur

Valeur de référence : 278 487 000 en 2010

Méthodologie de calcul : Les bénéficiaires de l'aide en fret, intrant et extrant, sont quasi exclusivement des entreprises du secteur industriel. Il est donc logique de prendre comme résultat l'accroissement de l'EBE de ce secteur.

Valeur Cible 2023 : de + 5 %à + 10 %

Méthodologie de calcul : Il est proposé de prendre comme cible, la même tendance et le même raisonnement que pour les indicateurs suivants de l'Ot 3.

b) Indicateur de réalisation : Nombre d'entreprises bénéficiant de subvention de fonctionnement au fret

Source de la donnée : service instructeur

Valeur Cible 2023 : 92

Méthodologie de calcul : Ces mesures sont des soutiens annuels aux mêmes entreprises chaque année pour la compensation de ses surcoûts de transports. Il a été constaté une centaine d'entreprises bénéficiaires sur ces mesures pour la période 2008-2014 pour 62,5M€ UE sur 7 ans éligibles soit moins de 9 M€ UE/an.

Sur 6 ans, ce montant annuel pour la période 2015-2020 donnerait $9 \times 6 = 54$ M€. Il a été finalement alloué environ 50 M€ en 2015-2020 à ces dispositifs. La différence, soit -7,4 %, constitue un manque constaté de 4 M€ sur la période pour obtenir le même nombre d'entreprises.

Il est donc proposé d'appliquer ce taux pour le nombre d'entreprises qui sont aidées par ce soutien annuel, soit $100 - 7,4 \% = 92$ entreprises en 2023 et en 2018

c) Indicateur de réalisation : surface de zones et bâtiments d'activités créés ou rénovés

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 460 000 m²

Méthodologie de calcul :

L'historique de la base 2007-2013 permet de constater que 19M€ UE ont soutenus l'aménagement de 396 320 m² en engagement (4 viabilisations 352 523 m² + 6 bâtiments 43797 m²). **Il est constaté qu'aucun dossier n'est soldé à mi 2014 (n+3) avec les 1ers engagements faits en 2011.**

En effet, les délais normaux de réalisation de projets d'aménagements de zones d'activités varient de 4 à 5 ans au vu de la complexité, des constructions ou pas de bâtiments, ainsi que les diverses contraintes réglementaires, notamment de part les aspects de défiscalisation liées aux constructions.

Sur les projets repérés pour 2014-2020, certains n'ont pas à ce jour de décision de leur autorité de territoire, de montage juridique ou d'études faites (ex st pierre ZI 4 partie basse) ou n'ont pas encore la maîtrise du foncier (ex TCO zone arrière portuaire). En terme de complexité, la ZAC Pierrefonds tranche 2 devrait être en procédure de grand projet .

L'analyse des informations connues à ce jour pour les m² qui seraient éligibles sur les opérations les plus certaines donnerait 460 000 m² environ en cible 2023. (cf tableau ci dessous)

	VIABILISATION m²	Bâtiment m²	retenu IS 14-2020
SODEGIS (pépinière tranche 3)		2 300	2 300
TCO (zone des hauts : Saline, le Plate, le Guillaume, extension de ZA de Bras Montvert, Étude de faisabilité réalisée sur Saline, Plate et Guillaume Viabilisation+ bâtiments)	140 000		140 000
TCO (Fac techno port, pôle construction)		4 000	4 000

TCO (Henri Cornu, phase 2)		100 000	100 000
TCO (Zone Arrière Portuaire, étude de faisabilité réalisée, foncier appartenant au CG)	100 000		0
TCO (ZA Environnement Eco parc , tranche 5)	40 000		40 000
CIREST (ZA Paniandy, tranche 3, viabilisation)	20 000		20 000
CIREST (ZA Paniandy, tranche 4, viabilisation+batiments) non recensée dans l'étude, découvert dans réponse au mail SI du 14 avril sur tranche 3, modalités portage non arrêtées	140 000		0
SPLA GRAND SUD (ZAC Pierrefonds , tranche 2, procédure Grand projet)	150 000		150 000
SODIAC (Technor, pépinière/ hotel d'entreprises, études techniques réalisées)		3 500	3 500
Saint-Pierre (ZI 4 partie basse), Convention de Mandat avec la SPLA Grand Sud pour le portage technique et financier de l'opération en passe d'être finalisé Pas de décision politique sur les modalités d'utilisation	102 000		0
TOTAL	692 000	109 800	459 800
TOTAL	801 800		

OT 3 - FED 3,d - Augmenter les parts de marchés (locaux et extérieurs) des entreprises, en vue de maintenir ou de créer de l'emploi, notamment dans les secteurs prioritaires (TIC, Tourisme, AgroNutrition)

a) Indicateur de résultat : Nombre d'emplois dans les secteurs prioritaires

Source de la donnée : Compilation des données de « Agreste La Réunion : spécial panorama des industries agroalimentaires à La Réunion » (N° 82 de février 2013 réalisé par DAAF -nexa sur données 2010), études filière TIC régionales (dont celles réalisées en 2011 sur les données 2010 et en 2014 sur les données 2013), observatoire du tourisme régional (la Région et l'observatoire du tourisme sur données 2013 URSSAFF selon code Nace 732) et données du service instructeur

Valeur de référence : 16 350 emplois dans les secteurs prioritaires en 2010

Méthodologie de calcul : Les données macroéconomiques révèlent une tendance à la baisse inquiétante de la croissance de l'emploi salarié marchand : + 3 % en 2011, +1,9 % en 2012 et + 0,4 % en 2013.

Les bilans économiques 2012 et 2013 de l'INSEE parle d'une augmentation des créations d'emplois dans l'industrie agro-alimentaire, mais non stable, de + 2 % en 2010, + 1,5% en 2011, +3,6 % en 2012 et +2,3 % en 2013 (chiffres identiques à l'étude filière pour 2010 et 2011).

Ces bilans donnent des créations d'emploi en baisse constante et alarmante dans le sous-secteur particulier du tourisme qu'est l'hébergement-restauration (+4,8 % en 2010, +8 % en 2011, +4,7 % en 2012, +1,5% en 2013), suite aux diverses crises que le secteur a connu récemment (crise économique, crise « requin »...)

Pour ce qui est des entreprises comptabilisées par l'INSEE comme relevant de l'Information-communication, il est constaté cette même tendance à la baisse avec une augmentation des emplois de +4 % en 2010, + 1,7 % en 2011, 1,5 % en 2012 et seulement 0,4 % en 2013.

Selon les éléments concernant les périmètres modifiés des études filières TIC précisés en 3a, aucune tendance précise actualisée ne peut donc être affirmée spécifiquement pour la filière TIC.

=>la valeur de référence pour l'indicateur de résultat est donc l'addition des données des sources pour les entreprises actuellement existantes dans les secteurs : 5300 emplois de la filière agroalimentaire + 6750 emplois de la filière tourisme + 4300 emplois de la filière TIC à périmètre modifié = 16 350

Valeur Cible 2023 : de + 5 % à + 10 %

Méthodologie de calcul : Etant donné ces tendances récentes à la baisse, la cible est donc fixée à un minimum à atteindre en 2023 de +5 % d'entreprises nouvelles dans ces secteurs prioritaires, moteurs de l'économie de l'île, et un maximum idéal de +10 %.

b) Indicateur de réalisation : IC 1 « nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien »

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 430

Méthodologie de calcul : Il est rappelé l'hypothèse de périmètres se chevauchant dans l'OT3 pour les différents types d'actions, car les entreprises bénéficiant de soutien non financier de l'ICR4 sont éligibles aux aides à l'investissement, à la compensation des surcoûts, aux actions en faveur de l'export, aux aides d'ingénierie financière et peuvent se retrouver donc comptés aussi dans les ICR2, ICR3 et IS fret.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage national EDATER sur les indicateurs propose une méthode, entre autres, pour que l'indicateur commun ICR1 comptabilisant toutes les entreprises ayant eu un soutien n'ait pas de double comptage : faire la somme des indicateurs communs partiels 2 à 5 si elles ont le même périmètre et diviser le nombre obtenu par le nombre d'indicateurs partiels ayant donné une valeur.

Cette méthode aurait conduit à additionner pour l'OT3 = 324 ICR2+ 94 ICR3 + 430 ICR4 + 92 IS fret = 940 /4 soit 235

Cette valeur est inférieure à la valeur de l'indicateur ICR4 et à celle de l'indicateur ICR2 et n'est donc pas pertinente pour le nombre total d'entreprises recevant un soutien sur l'OT3.

Il a donc été proposé de retenir comme valeur cible pour l'ICR1 celle de la valeur cible de l'ICR4, soit 430, celle-ci étant la plus élevée des ICR partiels composant l'ICR1.

Nb : cette hypothèse assure qu'il n'y a donc pas de double comptage dans la valeur cible retenue.

c) Indicateur de réalisation : IC n°2 "Nombre d'entreprises bénéficiant de subventions"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 230 entreprises

Méthodologie de calcul : Il concerne les aides à l'investissement par secteurs, les aides à la compensation des surcoûts, les aides à l'export, les aides aux zones d'activités (aménageurs).

Pour le calcul de la valeur cible de cet indicateur, les nombres d'entreprises ayant des subventions à la compensation des surcoûts, à l'export ou aux zones d'activités ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs, car elles ont le même périmètre éligible que les aides à l'investissement et il y a donc un risque de double comptage important.

La méthode est donc celle explicitée pour l'ICR2 du 3a.

L'hypothèse de la valeur cible 2023 calculée pour l'ICR2 donne 324 entreprises pour l'OT3 dont 94 entreprises en création 3a et 230 en développement 3d.

d) Indicateur de réalisation : IC n°3 "Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 64 entreprises

Méthodologie de calcul :

Le raisonnement et la méthode ont été explicités pour l'ICR2 du 3a qui donne 94 entreprises sur l'OT3, 30 entreprises en création 3a et 64 en développement 3d.

e) Indicateur de réalisation : IC 4 "nb d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 430

Méthodologie de calcul : L'hypothèse concerne des entreprises bénéficiant d'actions collectives et dispositifs d'accompagnement et de structuration des entreprises, par secteurs d'activité ou adhérents de structures ex : chambres consulaires.

La mesure de renforcement de l'attractivité touristique de l'île qui s'adresse au secteur touristique dans son ensemble est exclue du calcul.

Parmi les programme d'actions soutenus, le dossier **chambre des métiers (CMA) est celui touchant le plus d'entreprises sur la période avec 2 actions stables au moins** d'accompagnement sur la période 2007-2013 (hygiène-agroalimentaire et marchés publics), pour lesquelles il est possible d'identifier 336 entreprises bénéficiaires (*cf bilan 2012 des entreprises du rapport 2013 présenté au comité local de suivi pour 289+15 entreprises suivies, 15 formées, 24 accompagnées*).

Elles ont pu bénéficier d'une autre aide sur la période ; à l'investissement, compensation des surcoûts, export ou ingénierie financière.

Il est fait l'hypothèse que ces actions sont reconductibles sur 2014-2020 pour le même nombre d'entreprises = 336 en 2023.

Les autres programmes d'actions sont soit nouveaux, et sans historique suffisante pour déterminer une valeur, soit portent sur des actions pour lesquelles il n'est pas possible d'identifier les entreprises bénéficiaires (actions de sensibilisation, de promotion, d'information à large public, observatoire de filières...), ou encore font partie du périmètre éligible aux programmes de la CMA.

En ce qui concerne les actions collectives, la base 2007-2013 d'opérations d'actions collectives réalisées (hors artisanat car inclus dans le programme d'actions CMA : CCIR ADIR industrie, TIC, tourisme...) avec un bilan permettant d'identifier les entreprises nommément, et qui seraient éligibles en 2014-2020 fait apparaître une valeur de **96**, (*cf tableau « ACTIONS CO 2, 10 213 219 tableau ent benef 2007-2013 »*).

Il est proposé la prise comme hypothèse réalisable sur 2014-2020 et donc atteignable en 2023.

La valeur cible en 2023 pour l'ICR4 est déterminé par l'addition de ces deux chiffres : 336+96=432 arrondi à 430 entreprises

f) Indicateur de réalisation : IC 6 "investissements privés complétant un soutien public aux entreprises"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 39,57 M €

Méthodologie de calcul : La méthode suivante est appliquée : DP dépenses publiques = UE + contreparties nationales. Investissements privés = Coût total CT – DP. La maquette 2014-2020 établit au vu des actions et des règles d'aides d'Etat un taux de participation privé de 50 à 60 % par mesure avec une moyenne de 55 % privé et 45 % DP .

Le montant correspondant aux aides à l'investissement en développement est de 3,1 M€TIC+ 15,37 M€industrie-artisanat + 7,97 M€tourisme = 26,44 M€UE

26,44 M€UE/70% = 37,77 M€DP. DP 37,77M€/45 % taux DP = 83,94 M€CT et il y a donc un reliquat d'investissements privés de 46,17 M€en cible 2023

Mais il existe les mêmes incertitudes que sur le calcul du nombre d'entreprises avec un 1 an de plus pour arriver à ce chiffre, soit : **46,17 7X6= 39,57 M€en 2023**

g) Indicateur de réalisation : IC 7 " Investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)"

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 24,59 M €

Méthodologie de calcul : Le raisonnement et la méthode ont été explicités pour l'ICR7 du 3a qui donne 25,30 M€ sur l'OT3 dont 0,71 M€ sur la priorité d'investissement 3a) et 24,59 M€ sur la priorité d'investissement 3d).

h) Indicateur de réalisation : IC 8 " augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien "

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 359

Méthodologie de calcul : Le raisonnement et la méthode ont été explicités pour l'ICR8 du 3a qui donne $53.33M/200K= 277$ emplois créés en 3a et $71.95M/200K= 359$ emplois créés en 3d en 2023.

OT 4 - FED 4,a - Substituer l'énergie thermique des mers à l'électricité pour la climatisation des bâtiments tertiaires

a) Indicateur de résultat : Economie d'énergie électrique consommée pour la climatisation dans les bâtiments tertiaires de Saint-Denis et de Sainte-Marie raccordés au SWAC

Source de la donnée : Dossier grand projet SWAC et données du service instructeur

Valeur de référence : 35,5 GWh

Méthodologie de calcul :

La totalité des besoins en froid des futurs bâtiments raccordés au SWAC sera fourni par le SWAC. Cette consommation est estimée aujourd'hui à 35 GWh/an.

Valeur Cible 2023 : 0

Méthodologie de calcul : Lors de la livraison finale du SWAC, l'énergie électrique consommée pour la climatisation des bâtiments tertiaires raccordés devrait être nulle.

b) Indicateur de réalisation : Longueur de réseau construit dans le projet SWAC de Saint-Denis

Source de la donnée : Dossier grand projet SWAC et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 21 km

Méthodologie de calcul : Analyse prospective liée à la réalisation du projet SWAC

OT 4 - FED 4,a – Augmenter la production d'énergie renouvelable

a) Indicateur de résultat : Production d'énergie à partir de la biomasse et du biogaz

Source de la donnée : Observatoire de l'Energie de la Réunion : **BILAN ENERGETIQUE DE L'ILE DE LA REUNION 2012 édition 2013 p19/63** et données du service instructeur

Valeur de référence : 267,1 GWh en 2012

Méthodologie de calcul : production électrique issue de la bagasse livrée sur le réseau électrique

Valeur Cible 2023 : 298,5 GWh

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sans tenir compte de l'augmentation du taux de fibre et de production de canne. La production d'énergie supplémentaire par valorisation biomasse, biogaz est estimée 31,5 GWh /Source : ADEME

b) Indicateur de réalisation : IC N° 30 Capacité supplémentaire de production d'énergies renouvelables

Source de la donnée : ADEME Réunion

Valeur Cible 2023 : 4,5 Mw

Méthodologie de calcul : Analyse prospective (source ADEME/ sur la base des projets envisagés)

b) Indicateur de réalisation : IC N° 34 Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre

Source de la donnée : ADEME Réunion

Valeur Cible 2023 : 16 850 teq CO2

Méthodologie de calcul : Les 4,5 MW supplémentaires envisagés correspondent à des énergies dont le temps de fonctionnement annuel peut-être estimé à environ 5000h. La production électrique correspondante serait donc d'environ $4,5 \times 5000 = 22\,500$ Mwh/an = 22,5 GWh/an. Ces énergies sont des énergies la production globale de CO2 est considérée comme nulle (biomasse dont le CO2 libéré lors de la combustion a été absorbé lors de la production initial de la source d'énergie) . A la Réunion chaque kWh électrique produit par les moyens actuels (2013) émet 749 g CO2 (Observatoire de l'Energie de la Réunion : P51 du BILAN ENERGETIQUE DE L'ILE DE LA REUNION 2013 édition 2014). Les 22,5 GWh produits annuellement par les 4,5 MW prévus devraient diminuer de 16 850 t par an la

production d'équivalent CO2 en comparaison à une situation où l'électricité serait produite dans les conditions de 2013.

OT 4 - FED 4,c - Réduire la consommation électrique des infrastructures publiques et des logements à caractères sociaux

a) Indicateur de résultat : Energie électrique évitée

Source de la donnée : Bilan Energétique de la Réunion 2013 en page 45, ADEME Réunion et données du service instructeur

Valeur de référence : 218.3

Méthodologie de calcul :

218,3 GWh d'économie d'énergie générée en 2013 par les chauffe-eau solaires installés depuis 2000 (chiffre du Bilan Energétique de la Réunion 2013 en page 45).

Valeur Cible 2023 : 242.1 GWh

Méthodologie de calcul :

	objectif	economie annuelle unitaire	au bout de 7 ans en GWh
Chauffe-au solaires précarité	600 /an	1500 kWh/an	6,3
Chauffe-eau solaire logt sociaux	1000/an	1000 kWh/an	7,0
CES Tertiaire existant			1,2
CES Tertiaire neuf			1,2
Réhabilitation Thermique Bât. d'enseignement			4
Ombrières PV	450kWc/an	1200 kWh/kWc.an	3,24
			22,94

Réhabilitation thermique Logement sociaux : 0,8 GWh

Total : 23,8 GWh

b) Indicateur de réalisation : Nombre de logement disposant d'une meilleure efficacité énergétique

Source de la donnée : ADEME Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 9 600

Méthodologie de calcul : Analyse prospective (source ADEME/ sur la base des projets envisagés)

Logements équipés d'un Chauffe Eau Solaire : 1000 logt/an en "HLM" et 600 logt par an via écosolidaire

Valeur cible = 1600 *6

b) Indicateur de réalisation : IC N° 34 Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre

Source de la donnée : Service instructeur

Valeur Cible 2023 : 181 330 teq CO2

Méthodologie de calcul : A la Réunion chaque kWh électrique produit par les moyens actuels (2013) émet 749 g CO2 (Observatoire de l'Energie de la Réunion : P51 du BILAN ENERGETIQUE DE L'ILE DE LA REUNION 2013 édition 2014). Les 242.1 GWh de production d'énergie par les chauffe-eau solaires installés en 2023 devraient donc permettre d'éviter l'émission de 181 330 t de CO2 par rapport à une situation où l'eau chaude serait générée par de l'électricité telle qu'elle est produite en 2013.

OT 4 - FED 4,e – Limiter la consommation de carburant fossile en augmentant l'usage des transports collectifs et des modes de déplacements doux

a) Indicateur de résultat : Nombre de voyageurs transportés en transport collectif

Source de la donnée : AOT et SMTR et données du service instructeur

Valeur de référence : 44 millions de voyageurs par an (oblitérations) en 2012

Méthodologie de calcul :

Valeur Cible 2023 : 50 millions de voyageurs

b) Indicateur de réalisation : Nombre de gares TCSP construites ou réhabilitées

Source de la donnée : ADEME Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 4

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

Opérations prévues (gares et parkings relais)	Maitre d'ouvrage	Etat d'avancement début 2014	TCSP connecté	Planning de réalisation
P+R de la Châtoire (Tampon)	CASUD	Marché d'études notifié	voie urbaine (en étude)	2016
P+R Entrée Ouest de St Pierre	CIVIS	Etude préliminaire terminée	TCSP Entrée Ouest (en travaux)	2017

P+R de Duparc (Ste Marie)	Région	Etude préliminaire en cours	TCSP Extension Est CINOR (en études)	2016
Pierrefonds	SPLA Grand Sud			

b) Indicateur de réalisation : Nombre de km de piste cyclable construits ou réhabilités

Source de la donnée : AOT et SMTR et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 22

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

dossiers actuellement à l'étude sous mandat de la SPLA Maraina, pour la réalisation de nouvelles sections de la voie vélo régionale, sur les itinéraires suivants:

- Ste Marie / Ste Suzanne: 4 km
- Le Port / Possession: 1,7 km
- St Paul: 5 km
- Etang Salé: 2,5 km
- St Louis / St Pierre: 9,2 km

OT 5 - FED 5,b - Assurer la continuité des itinéraires routiers au regard des risques climatiques

a) Indicateur de résultat : Nombre de points noirs routiers impactant les transports en commun

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur de référence : 35

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective. Il a été identifié les points noirs sur les réseaux routiers essentiels ci-après.

POINTS DE CONGESTION					PROJET D'AMENAGEMENT
N°RD	PR début	PR fin	Commune	Données de Comptage 2010 (2sens)	Intitulé et objectif

6	7+680		Saint Paul	12550	Sécurisation et fluidification du carrefour RD 6 / Chemin des Roses
4	14+300	15+200	Saint Paul	4440	Aménagement traversée de Bellemène
12	2	3	Saint Leu	6730	Rectification du tracé
4			Saint Paul	4240	RD4 / RD8 Aménagement de la traversée de Bernica.
9	6+500	8+330	Saint-Paul	2350	Reprise de chaussée Accès à la Saline
11	6+800	6+900	Saint Leu	5910	Aménagement du carrefour RD11/RD13
11	9+500		Les Avirons	5890	Elargissement d'un Ouvrage
3	111+800	112+000	Saint Paul	2420	Travaux de sécurité Rectification de virage
4	22+720		Saint Paul	3395	Aménagement de sécurité du carrefour RD 4 / RD 101
11	2+650	2+750	Saint Leu	5910	Aménagement du carrefour RD11/RD25
11	3+850	4+000	Saint Leu	5910	Aménagement du carrefour RD11/Ch. Deguigné/Ch. Lagourgue
3	127+600	128	St Leu	2550	Elargissement à La Chaloupe St Leu
2 & 4			St Paul	8110	Liaison D2 / D4
22	0+500	2+400	Saint Leu	3770	Aménagement de l'itinéraire
9	5+570	6+470	Saint Paul	2350	Liaison pédoncule RdT / RD 14
13	5+800	6+300	Saint Leu	1630	Aménagement de sécurité aux abords de l'école de l'Etang permettant le stockage des bus scolaires et la fluidification de la traversée de l'Etang
10	3+500	6+100	St Paul	16580	Déviation de l'Eperon
48-1			Saint Andre Bras Panon	6775	Réalisation d'un nouveau pont sur la rivière du Mât
13	3+650	3+800	Saint Leu	1630	Aménagement du carrefour RD13/RD130
46	4+900	4+975	St-André	3580	Ravine Menciol Bras des Chevrettes
46	5+500		St-André	3580	Elargissement ouvrage pour permettre le croisement de 2 véhicules
41	27+150	28+000	Possession	6090	Elargissements de 2 virages permettant leur franchissement par les bus

D52	6+300	6+470	Salazie	2410	Elargt chaussée + soutènement + parapet entrée Mare à Vieille Place
D48	24+690	25+190	Salazie	1975	Elargt chaussée + assainissement entrée Hell Bourg
D54	3+470	3+550	St-Benoit	1125	Elargissement virage
48	11+250	11+950	Salazie	4110	Tournant Z
D3	230+500	230+700	St-Joseph	1760	Elargissement de virage
9	5+630		St Paul/ 3Bassins	2350	Suppression Radier Rav 3 bassins pour assurer une liaison sécurisée entre 3 Bassins et la Route des Tamarins
47	1+100	1+800	St-André	6110	Colosse (carr. 1+420)
3	168+500		St Louis/St Pierre		Sécurisation du radier du Ouaki
400	5 radiers		Le Tampon/St pierre	6000	Suppression de 5 radiers

Valeur Cible 2023 : 20

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base des stades d'avancement de ces projets et des possibilités de financement du FEDER.

OT 5 - FED 5,b - Améliorer la sécurité des personnes exposées aux risques d'inondation

a) Indicateur de résultat : part de la population habitant en zone inondable protégée par un projet de prévention du risque inondation

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur de référence : 5,43%

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

L'indicateur proposé permet de mesurer le pourcentage de population habitant en zone inondable protégé grâce à l'accompagnement des pouvoirs publics par le biais d'un programme d'actions ou d'une stratégie locale.

Déclinaison de l'indicateur / Pourcentage de la population de l'enveloppe approchée d'inondation potentielle (EAIP) couverte par :

- un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) complet ou d'intention labellisé ;

- et/ou une stratégie locale de gestion du risque inondation (SLGRI) arrêtée par le préfet.

Population habitant en zone inondable : 216 918 personnes
Population protégée par un projet de prévention du risque inondation:
- en 2009, PAPI de rivière Saint-Denis : 2586 personnes
- en 2010, PAPI de Saint-Benoît et de Saint-Joseph : 4557 personnes
- en 2011, PAPI de l'Ermitage : 4115 personnes
- en 2012 PAPI de la Rivière des Pluies : 525 personnes
soit 11 783 personnes protégées, soit 5,43%

Valeur Cible 2023 : 72 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

D'ici 2023, les stratégies locales de gestion du risque inondation (SLGRI) permettront la prévention du risque inondation dans 6 autres territoires prioritaires :

- planèze Tampon Saint-Pierre : 36 949 personnes protégées
- Saint-Denis Sainte-Marie : 22 344
- Saint-Joseph : 4 773
- Sainte Suzanne Saint-André : 55 657
- Saint-Paul : 16 849
- Saint-Benoît : 8112

Soit 144 684 personnes supplémentaires protégées.

Au total, en 2023, 156 467 personnes seront protégées par un projet de prévention du risque inondation, soit 72% de la population habitant en zone inondable

b) Indicateur de réalisation : Nombre de bâtis protégés du fait des endiguements

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 1940 bâtiments

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

correspond aux 3 chantiers d'endiguement de Rivière des Remparts (200 bâtis) + Rivière des Pluies (240 bâtis) + Saline/Ermitage (1500 bâtis).

c) Indicateur de réalisation : IC 20 "Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations"

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 4 000 personnes

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

2014-2020 : UE = 21,97 M€ / 1940 bâtis pour 4000 personnes concernées

OT 6 - FED 6,a - Diminuer la quantité de déchets ultimes en recourant à la valorisation énergétique des déchets

a) Indicateur de résultat : Quantité de déchets ultimes

Source de la donnée : Département et données du service instructeur

Valeur de référence : 432 116 tonnes en 2011

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Valeur Cible 2023 : 407 000 tonnes

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Le PPGDND fait des projections du gisement total de Déchets Non Dangereux (DND) aux horizons 2020 et 2026 donc il a été fait une moyenne pour ce gisement en 2023, soit

	Horizon 2020	Horizon 2023	Horizon 2026
Gisement Total DND Réunion Tonne/an	2 014 200	2 060 000	2 106 200

Les tonnages partant en valorisation énergétique et en enfouissement résultent de la politique de gestion des déchets du plan déchets : prévention, réemploi -réutilisation, valorisation, élimination
Le gisement à considérer est celui après mise en place du programme de prévention soit

	Horizon 2020	Horizon 2023	Horizon 2026
Gisement Total DND après prévention (Tonne/an)	1 978 300	2 017 000	2 055 600

Tonnages déchets ultimes stockés en ISDND = % du gisement total de déchets non dangereux après prévention soit 407 000 tonnes en 2023 (20,2 % de 2 017 000 t)

b) Indicateur de réalisation : Quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation énergétique (Tonnes)

Source de la donnée : Département et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 106 000 tonnes

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

% du gisement total de déchets non dangereux après prévention soit 106 000 tonnes en 2023 (5,3 % de 2 017 000 t)

c) Indicateur de réalisation : Production d'énergie électrique (hors autoconsommation) GWh/an

Source de la donnée : Département et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 53 GWh/an

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

OT 6 - FED 6,b - Sécuriser l'approvisionnement en eau potable au plan quantitatif et qualitatif

a) Indicateur de résultat : Pourcentage de population réunionnaise desservie par des réseaux configurés pour plus de 5 000 habitants bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme

Source de la donnée : ARS et données du service instructeur

Valeur de référence : 42 % en 2013

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Pourcentage de population réunionnaise bénéficiant d'un traitement de potabilisation conforme	42%	356160 personnes	(848 000 habitants à La Réunion en 2012)
---	-----	------------------	--

Valeur Cible 2023 : 74 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

En prenant comme dénominateur les abonnés alimentés par les réseaux de plus de 5 000 habitants (soit près des ¾ de la population de l'île) et en prenant l'hypothèse que la totalité de l'enveloppe de 45,93 M€, fléchée Eau potable sur le POE, est réservée à la construction d'usines de potabilisation, la valeur cible de l'indicateur de résultat tendrait vers 74%

b) Indicateur de réalisation : IC n° 18 "Population supplémentaire bénéficiant d'une meilleure alimentation en eau "

Source de la donnée : ARS et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 100 000 habitants

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

Potabilisation : 45,93 M€ FEDER - 65, 614 M€ CT		
Besoins estimés en construction/réhabilitation usines potabilisation	Habitants	M€
	541972	276000000 (source : ARS)

Sur cette base, possibilité de construction/réhabilitation à hauteur de 65,614 M€
permettrait de toucher

128 arrondi à 100
844 000 habitants

c) Indicateur de réalisation : IC n° 19 " Population supplémentaire bénéficiant d'un meilleur traitement des eaux usées "

Source de la donnée : ARS et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 40 000 habitants

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

Nom de l'agglomération d'assainissement	Nom du STEU	Taille agglomération (EH)	Capacité nominale de traitement de la STEU en EH (1)	Comparaison entre la taille de l'agglomération et la capacité de traitement*
CILAOS	STEP DU BRÛLE MARRON	1 800	4 500	40%
SAINTE-SUZANNE	STEP DE SAINTE-SUZANNE (3 FRERES)	21 534	25 000	86%
SAINTE-ROSE	SAINTE-ROSE ()	6 180	6 400	97%
SAINT-PIERRE 2	STEP de GRAND BOIS	1 640	1 667	98%
SAINT-PIERRE	SAINT-PIERRE-Le Tampon	131 582	100 000	132%
SAINT-PAUL-VILLE	STEU DE CAMBAIE	59 086	60 000	98%
SAINT-PAUL-ERMITAGE	SAINT-PAUL-ERMITAGE	23 007	26 667	86%
SAINT-LEU	STEP DU CIMETIERE	18 698	5 000	374%
SAINT-DENIS	STEP DU GRAND PRADO	230 487	170 000	136%
SAINT-BENOIT	SAINT-BENOIT	26 539	30 000	88%
SAINT-ANDRE	STEP DE SAINT - ANDRE	28 398	23 600	120%
PORT-LE PORT	STEP DU PORT	69 689	87 050	80%
ETANG-SALE-L'ETANG-SALE	STEP DE L'ETANG-SALE	17 076	19 200	89%
ENTRE-DEUX	STEP DE L'ENTRE-DEUX	3 828	4 500	83%
BRAS-PANON	STEP DE BRAS - PANON	20 390	5 000	408%
SAINT-LOUIS	SAINT-LOUIS STEP DU GOL	112 355	35 667	315%
Totaux		772 289	604 336	

(1) **charge journalière moyenne en DBO5 de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année**

Capacité nominale de traitement (Données 2013, source Office)

Taille agglomération (Données 2012, source MEDDE « Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie » ; portail assainissement (<http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/>))

La mise en œuvre de 2 à 4 extensions de STEP existantes arrivées à saturation devrait permettre de toucher, au minimum 40 000 EH supplémentaires

OT 6 - FED 6,c – accroître la fréquentation touristique du territoire en promouvant le patrimoine naturel et culturel

a) Indicateur de résultat : Part des sites naturels et culturels recensés ayant fait l'objet d'un aménagement, réhabilitation

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur de référence : 11 % en 2014

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

66 sites recensés
7 sites aménagés sur les 66 en 2014
, soit 11 %

Valeur Cible 2023 : 27 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Objectif d'aménagement de 27 sites

b) Indicateur de réalisation : Surfaces de sites touristiques aménagés

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 25 ha

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

Les opérations pressenties en priorité 1 de la liste des sites et équipements touristiques et qui pourraient être financées par le FEDER n'ont pas à l'heure actuelle de données suffisamment complètes et précises sur leurs surfaces à aménager.

Le calcul a donc été fait sur la base des surfaces aménagées sur le PO 2007-2013. A fin 2013, une surface de 22 hectares a été programmée pour être aménagée, et les opérations programmées sur 2014 prévoient de porter cette surface à plus de 26 hectares.

Afin de tenir compte du décalage entre la programmation et la réalisation des opérations, l'hypothèse de surfaces aménagées sur le PO 2007-2013 a été déterminée à 25 hectares.

c) Indicateur de réalisation : IC n°9 « Augmentation du nombre attendu de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

1- enquête conjointe de fréquentation du domaine forestier et du Parc national de La Réunion réalisée par le Conseil Général et le Parc en 2011-2012, sur une année, comprenant deux volets :

- enquête quantitative : comptabilisation régulière des flux par écompteurs routiers et pédestres (36) (sentiers et routes forestières), réalisée par l'ONF,
- enquête qualitative : questionnaires administrés sur les sites « emblématiques » (9) (volcan, Maido, Mamode Camp, Route des Laves, Mafate ...), réalisée par l'Université de La Réunion.

Périmètre global enquêté : plus de 40 % du territoire de l'île, incluant les principaux sites touristiques et de loisirs « phares » = Coeur du Parc national + domaine forestier géré par l'ONF (situé en majorité dans le Coeur du Parc et dans son aire d'adhésion).

La combinaison Coeur de parc + totalité du domaine forestier, constituent un champs d'observation représentatif de la fréquentation des sites de loisirs et touristiques situés en milieu naturel.

unité de mesure : nombre de visites (et non de visiteurs)

Les résultats obtenus concernent à la fois les touristes extérieurs et les résidents, et constituent à ce jour les seuls travaux qui soient globalement fiables en matière de mesure de la fréquentation des grands sites et milieux naturels, et ont donc été retenus comme indicateur de base (point 0).

2 – enquête IRT réalisée en 2010-2011 sur les comportements des touristes extérieurs (uniquement) pendant leur séjour à La Réunion, sur une année, et notamment leur parcours dans l'île (sites et équipements visités).

Les résultats des deux enquêtes ont été corroborés, même si elles ne sont pas conduites sur des bases identiques, et ont permis de dégager toutes les deux les mêmes tendances et de les conforter (globalement les mêmes sites ont été enquêtés, les mêmes pratiques ressortent ...)

Valeur Cible 2023 : 798 000 visites supplémentaires,

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

1 - Constat :

- **Enquête ONF/CG/Parc national :**

- **en 2012 : 5 097 000 visites réalisées sur une année, dont :**

> **56,5 % environ assurées par les touristes extérieurs**

> **43,5 % environ assurées par les résidents**

Remarque : l'enquête quantitative et qualitative n'ont pas fait l'objet d'un croisement précis (résultats des écompteurs/résultats des questionnaires pour les 9 sites enquêtés), mais la part de chaque type de public ressortant a été intuitivement admise.

En effet, **l'enquête IRT** a montré que la majorité des touristes extérieurs (53 %/63%) visitaient surtout les hauts et leurs « grands sites », la zone des « bas », mis à part le secteur des plages, étant nettement moins fréquentés, venant donc conforter le choix de prendre la zone des hauts et leurs « grands sites emblématiques » comme territoire le plus représentatif en termes de fréquentation touristique et locale (résidents), comme le fait ressortir l'enquête ONF/CG/Parc national.

En outre, l'absence de données sur la part des visites effectuée par les résidents dans la zone des bas, n'a pas permis d'obtenir un nombre de visites global pour toute l'île, ce qui aurait, sur un plan statistique, été plus complet.

2 – Projection pour 2023 :

Elles ont été différenciées pour les touristes et les résidents, à partir des projections de l'IRT (plutôt prudentielles) et celles de l'INSEE (croissance démographique – source TER)

- touristes extérieurs :

> progression de 2 %/an sur 11 an (de 2012 à 2023) : soit 576 000 visites de plus sur la période = 3 456 000 visites en 2023 (progression de 20%)

- résidents :

> croissance démographique de 1 %/an sur 11 ans (de 2012 à 2023) : soit 222 000 visites de plus sur la période = 2 439 000 visites en 2023 (progression de 10%)

TOTAL : 5 895 000 visites en 2023 / 5 097 000 en 2012

III – Suivi des résultats obtenus en 2011-2012

L'enquête de fréquentation du Parc national est une enquête quinquennale conduite à l'échelle nationale par l'ensemble des parcs nationaux Français. Dans 5 ans, soit en 2018, le Parc de La Réunion aura donc réalisé une nouvelle enquête, qui permettra de mesurer les évolutions par rapport à 2012.

L'enquête sur les comportements des touristes extérieurs est en principe reconduite tous les 4 ans par l'IRT, en 2015-2016 des résultats réactualisés devraient être disponibles, pour une évaluation en 2018.

Les données collectées pour renseigner cet indicateur ne seront donc disponibles que tous les 5 ans. Mais, la fréquence de communication de la dernière valeur disponible interviendra bien annuellement.

OT 6 - FED 6,d - Accroître la protection des espèces endémiques menacées

a)Indicateur de résultat : Proportion des espèces menacées de la liste rouge UICN ayant un statut de protection

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur de référence : 19 % en 2013

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Nombre d'espèces menacées évalué
par l'UICN en 2013 (source : liste
rouge UICN) (catégories CR : danger critique
d'extinction, EN : en danger, VU :
vulnérable)

275	plantes vasculaires
36	espèces animales

Nombre d'espèces menacées faisant l'objet d'une protection	311 total	
	42 vasculaires	
	16 espèces animales	
	58 total	soit 19% d'espèces menacées ayant un statut de protection local

Valeur Cible 2023 : 60 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

La plupart des actions de cet objectif spécifique concourent à une meilleure connaissance de la biodiversité réunionnaise et permettent d'obtenir les conditions nécessaires à la validation des statuts de protection.

L'objectif est que 120 espèces menacées supplémentaires aient un statut de protection local d'ici 2023

b) Indicateur de réalisation : IC23 : Superficie des habitats en meilleur état de conservation

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 10 ha

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus

3 ou 4 opérations de restauration des habitats d'espèces menacées seront menées dans le cadre du PO sur un minimum de 10ha

OT 7 - FED 7,c - Fluidifier et sécuriser le transport routier

a) Indicateur de résultat : Nombre de jours de perturbations de transports par an (restriction de circulation du aux risques d'éboulement, ou de submersion marine)

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur de référence : 30

Méthodologie de calcul :

Valeur Cible 2023 : 0

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Dossier grand projet NRL (P49)

En 2020, l'élimination des périodes de basculement résultant de la mise en service de la Nouvelle Route du Littoral avec TCSP permettra d'économiser 550 000 heures de circulation. Et la suppression des journées de coupure, et donc des reports de trafics vers la RD41 et la RN3, se traduira par une économie de l'ordre de 220 000 heures circulées.

Au total, sur l'année 2020, la NRL permettra d'économiser 0,77 million d'heures aux usagers des véhicules qui y circuleront.

b) Indicateur de réalisation : Longueur du TCSP soutenu sur la NRL= IC 13 « Longueur totale des nouvelles routes construites dont : RTE-T »

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 18,6 Km

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus. Cf dossier grand projet. Km de TCSP sur NRL = 18,6 (12,6 km dans un sens et 6 km dans l'autre)

c) Indicateur de réalisation : Longueur de TCSP réalisée sur le TEE

Source de la donnée : Région Réunion et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 14,4 Km

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus. Cf dossier grand projet. Km de TCSP sur NRL = 18,6 (12,6 km dans un sens et 6 km dans l'autre)

OT 7 - FED 7,c - accroître le développement économique du grand port pour asseoir son positionnement de port d'éclatement dans la zone Océan Indien

a) Indicateur de résultat : Trafic conteneurs du Port

Source de la donnée : Grand Port Maritime

Valeur de référence : 221 420 Equivalent Vingt Pieds 2012

Méthodologie de calcul : Bilan du Grand Port Maritime

Valeur Cible 2023 : 290 000 Equivalent Vingt Pieds

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Rapport ACA Port Réunion (P28)

Prévision de trafic conteneurs en 2023 = 289 670

b) Indicateur de réalisation : Superficie des installations portuaires créées ou améliorées

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 7,4 Ha

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

Les actions envisagées sont les suivantes :

- construction d'une gare maritime et du nouveau siège administratif répondant aux normes HQE
- réalisation d'un exondement sur la mer (entre 5 et 8 Ha) afin d'y installer une station d'avitaillement du GNL (Gaz Naturel Liquéfié), destinée notamment au trafic maritime.
- création d'un parc de matières dangereuses en tenant compte de la réglementation, liée notamment aux risques environnementaux.
- optimisation des espaces à proximité de l'actuel terre-plein destiné à recevoir les conteneurs iso-frigo.
- travaux de transfert du poste pétrolier du quai 10 vers le quai 21, destiné aux vracs liquides.
- réaménagement et mises aux normes diverses.
- création d'une surface remblayée gagnée sur la mer le long de la portion de littoral, située à l'ouest de la digue ouest (25 Ha)

En ce qui concerne ce dernier projet, lors de l'exercice de recensement des projets réalisés en 2013, n'est pas apparue certaine la capacité du GPMDLR à mener à bien cette opération. Compte tenu :

- 1) du volume financier de l'investissement
- 2) des contraintes environnementales liées à ce projet et de la difficulté de sa justification (exondement en mer plus impactant par rapport aux terrains arrières portuaires dont l'occupation n'est pas optimisée)

C'est donc dans ce contexte que seul l'exondement pour la station GNL (5 à 8 Ha) a été retenu comme indicateur de réalisation puisque ce projet serait le plus conséquent en terme d'investissement.

Des indicateurs de réalisation spécifiques peuvent néanmoins être mentionnés :

- refonte du terre-plein des conteneurs iso-frigo : 1,4 Ha
- aménagement d'un parc de matières dangereuses : 1 ha
- transfert du poste pétrolier : 920 mètres linéaires

Par conséquent il est proposé de retenir comme valeur cible : 7,4 Ha = 5a d'exondement +1,4 Ha de refonte du terre plein des conteneurs iso-frigo +1 Ha de parc de matières dangereuses

OT 7 - FED 7,c - accroître le développement économique des aéroports en développant les liaisons intercontinentales et régionales

a)Indicateur de résultat : Nombre de passagers des aéroports

Source de la donnée : Service instructeur et statistiques aéroportuaires

Valeur de référence : 2 millions de passagers

Méthodologie de calcul : Statistiques aéroportuaires

Valeur Cible 2023 : 2,5 millions de passagers

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

b) Indicateur de réalisation : Superficie des installations aéroportuaires créées ou aménagées

Source de la donnée : Service instructeur et statistiques aéroportuaires

Valeur Cible 2023 : 9 000 m²

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

Les principales opérations identifiées concernent :

- l'augmentation des surfaces de l'aérogare passagers (68 M€)
- la mise en place d'aires de sécurité au seuil des pistes (RESA : Runway End Safety Area) (30 M€)
- les aires de stationnement des aéronefs (13 M€)
- la mise en conformité des réseaux de traitement des eaux pluviales (9 M€)
- le renforcement et la stabilisation de la carapace du littoral de la piste (2 M€)

c) Indicateur de réalisation : Nombre d'aire de sécurité au seuil des pistes(RESA)

Valeur Cible 2023 : 4

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

d) Indicateur de réalisation : Taux d'hydrocarbures dans les eaux rejetés

Valeur Cible 2023 : < 5 mg/l

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

Les eaux de ruissellement de la plate-forme aéroportuaire se chargent tout au long de leur parcours de substances diverses. Afin de gérer au mieux ces eaux et leurs rejets dans le milieu naturel, des aménagements spécifiques seront mis en place tels des décanteurs lamellaires et des bassins de rétention des eaux pluviales.

Pour la qualité des eaux rejetées au milieu naturel, il est prévu que la valeur maximum à ne pas dépasser concernant le taux d'hydrocarbures soit de 5mg/l (en cas de prélèvement instantané, la valeur de concentration ne devra pas dépasser 10 mg/l).

e) Indicateur de réalisation : Nombre de nouvelles liaisons aériennes

Valeur Cible 2023 : 3

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

OT 9 - FED 9,a - Augmenter la capacité et la qualité d'accueil en établissements spécialisés des personnes dépendantes dont le maintien en milieu ordinaire n'est pas possible

a) Indicateur de résultat : Part des personnes souffrant de handicap psychiques accueillies en établissement

Source de la donnée : Enquête MDPH + SDOSMS et données du service instructeur

Valeur de référence : 3.4 % de personnes handicapées en établissement spécialisées

Méthodologie de calcul : 2014 : 1295 places ouvertes rapportées sur le nombre total de Personnes Handicapées (PH) = 38 000 PH soit **3.4% de PH en ESMS**

NB : le taux d'accroissement moyen de la population est de 6.29% entre 2006/2013

Valeur Cible 2023 : 4.4 % de personnes handicapées en établissement spécialisées

Méthodologie de calcul : Analyse prospective. 1295 places + 460 nouvelles places soit 1755 (dont 55 en partie financée par le FEDER) rapportées sur le nombre total de PH= 40280I (accroissement moyen de la population PH entre 2013/2020) soit **4.4% de PH en ESMS**

b) Indicateur de résultat : Taux de personnes âgées dépendantes occupant une chambre d' au moins 20m2 dans les établissements spécialisés

Source de la donnée : Département et données du service instructeur

Valeur de référence : 74 %

Méthodologie de calcul : nombre de places ayant + 20m2 soit 965 sur 1289 ce qui donne 74% de chambres en ESMS PA (EHPAD) répondant aux normes

Valeur Cible 2023 : 80 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective. 965 + 313 (à installer SDOSMS 2007/2011) + 80 (SDOSMS 2013/2017) soit 1358 chambres aux normes sur 1682 (=1289+313+80) soit 80% de chambres en ESMS PA qui répond aux normes.

c) Indicateur de réalisation : Nombre de places supplémentaires en établissement pour les personnes souffrant de handicaps

Source de la donnée : Département et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 55

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective des projets similaires financés sur 2007-2013 et prospective en fonction de l'enveloppe FEDER prévue.

En 2007-2013, les opérations de construction d'établissements pour les personnes souffrant de handicap permettent d'évaluer le coût total d'une place créée à 126 000 €

L'enveloppe de 5 M € de FEDER attribuée à ces opérations pour la prochaine programmation, avec un taux de cofinancement FEDER/ coût total de 70% conduirait à créer 56,68 places. Ce chiffre est arrondi à 55.

d) Indicateur de réalisation : Surfaces d'EHPAD rénovées

Source de la donnée : Département et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 20 000 m²

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective des projets similaires financés sur 2007-2013 et prospective en fonction de l'enveloppe FEDER prévue.

En 2007-2013, trois opérations ont été financées pour un montant de FEDER de 3,45 M€.

Ce financement a permis la création et/ou la rénovation de 14 282 m² de SHON d'EHPAD.

En partant de l'hypothèse que les modalités de financement seraient reconduits sur la prochaine programmation, le prorata pour une enveloppe de 5 M € de FEDER conduirait à créer et/ou rénover 20 698 m², arrondis à 20 000 m².

OT 9 - FED 9,b - Augmenter l'offre de services dans les communautés urbaines défavorisées et des Hauts

a) Indicateur de résultat : Part de Population habitant des quartiers bénéficiant d'un environnement et de services améliorés

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur de référence : 8,6 %

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Les Indicateurs de résultats exprimés en taux de population ont été calculés comme suit:
Pour les quartiers prioritaires, 5 quartiers ont fait l'objet d'aménagements financés sur le FEDER 2007/2013

- Cressonnière à Saint André : 7500 habitants
- Bras Fusil à Saint Benoît : 5000 habitants
- ZAC 1 ET 2 au Port : 5300 habitants
- Ravine Blanche à Saint Pierre : 6000 habitants
- Camélias/Vauban à Saint Denis : 11000 habitants

Soit un total d'environ 35 000 habitants potentiellement concernés par les aménagements réalisés sur 2007/2013 (UE : 12,791 M€)

- population totale de Saint André : 55 000 Hab
- population totale de Saint Benoît : 35 000 Hab
- population totale du Port : 38 000 Hab
- population totale de Saint Pierre : 80 000 Hab
- population totale de Saint Denis : 145 000 Hab

Soit 353 000 Hab les 5 communes disposent d'un quartier ANRU. et donc 10 % de la population de ces communes potentiellement concernée par les aménagements réalisés 2007/2013. Nous ajoutons la population de la ville de Saint-louis (52 000) qui sera concernée par des aménagements pour 2014-2020.

Ce qui nous donne une population totale concernée de 405 000 habitants.

La valeur de référence est donc de 35 000 habitants/405 000 habitants.

Valeur Cible 2023 : 14,8 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Pour les nouveaux quartiers prioritaires, 6 quartiers sont pressentis pour intégrer le dispositif du NPNRU :

- Le Port (4 000 habitants quartiers ANRU/ 38 000 population totale)
- Saint Pierre (10 000 habitants quartiers ANRU/ 80 000 population totale)
- Saint Louis (6 000 habitants quartiers ANRU/ 52 000 population totale)
- Saint André (10 000 habitants quartiers ANRU/ 55 000 population totale)
- Saint Benoît (10 000 habitants quartiers ANRU/ 35 000 population totale)
- Saint Denis (7 500 habitants quartiers ANRU/145 000 population totale)

L'objectif sur la programmation 2014-2020 est de toucher 25 000 habitants supplémentaires dans les nouveaux quartiers ANRU (la moitié des habitants) (UE : 18, 96 M€ dont 12 M€ pour l'ANRU). Soit $25\,000 + 35\,000 / 405\,000 = 14,8\%$ de la population de ces communes potentiellement concernée par les aménagements réalisés sur 2014/2020

La notion de services améliorés est définie comme suit :

Les quartiers prioritaires identifiés cumulent des handicaps et nécessitent une intervention portant à la fois sur l'aménagement, l'accompagnement social, l'insalubrité et le développement économique. En matière d'aménagement, ces quartiers souffrent d'un processus de dévalorisation et de dégradation de leurs espaces publics qui engendrent un sentiment d'insécurité et une mauvaise image. Des efforts importants seront donc réalisés sur ces espaces par :

- la résidentialisation du parc social
- la création de nouvelles voies et la requalification des voies existantes venant structurer les quartiers et les raccrocher à la trame viaire des centres villes
- la création de nouveaux services et de commerces
- la rénovation et la création d'équipements publics de proximité : école, régie de quartier, équipements sportifs,.....
- l'amélioration du cadre de vie des habitants par la mise en œuvre de place, placettes, jardins publics, parcs urbains,.....

En cohérence avec les éléments de diagnostic et de stratégie en cours sur ces quartiers, les financements de l'UE seront concentrés sur la réalisation d'actions stratégiques des projets de rénovation conditionnant leur réussite : voies et aménagements structurants, équipements publics à l'exclusion du logement, des équipements scolaires et des commerces.

L'intervention du FEDER devrait se concentrer sur des équipements et espaces publics de qualité :

- des équipements de type parc urbain, local pour régie de quartier ou point info énergie
- des rues centrales de recomposition urbaine privilégiant notamment les modes de déplacement doux
- la réhabilitation d'espaces publics (mobilier urbain) et de voies routières prenant en compte des voies cyclables.

b) Indicateur de résultat : Part de la population des bourgs et villes-relais des Hauts bénéficiant d'un environnement et de services améliorés

Source de la donnée : Commissariat à l'Aménagement des Hauts et données du service instructeur

Valeur de référence : 31,4 % en 2013

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Ensemble des dossiers (principalement d'études et/ou de travaux) pour lesquels il y a eu des dossiers de structuration de bourgs :

- Saint Joseph (grand coude et Plaine des grègues) – Etudes : 9151 habitants
- Bourg Murat (Etudes) : 3586 habitants
- Entre Deux (Etudes et travaux) : 6133 habitants
- Cilaos (Etudes et travaux) : 5808
- Makes (Etudes et travaux) : 2652 habitants
- Salazie Hell Bourg et Grand Ilet (Etudes) : 3442 habitants
- Saint Rose (Etude) 6806 habitants

Soit un total de **28 427 habitants**

Valeur Cible 2023 : 62,7 %

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Valeur cible : doublement de la population touché pour atteindre **56 854 habitants** ce qui correspondra à environ 60% des populations des Hauts vivants dans les bourgs de proximité, bourgs multi-sites et ville relais des Hauts (90648 habitants). Au regard de l'ambition affichée par la mesure dotés de 25 millions de crédits FEDER, cela paraît tout à fait réalisable

c) Indicateur de réalisation : IC 38 Espaces non bâtis créés ou réhabilités dans des zones urbaines

Source de la donnée : DEAL et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 20 000 m²

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

d) Indicateur de réalisation : Nombre d'infrastructures touristiques et de services de proximité créées ou rénovées

Source de la donnée : CAH et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 30

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

OT 10 - FED 10 - Accompagner la croissance démographique en matière d'éducation et de formation

a) Indicateur de résultat : Nombre d'élèves et d'étudiants inscrits dans les structures d'éducation et de formation

Source de la donnée : Services Instructeurs et données du service instructeur

Valeur de référence : 108 770 en 2013

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Valeur de référence : 108 770 = collège 53 310, lycées 37 160 supérieur 18 300

Valeur Cible 2023 : 115 770

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

Valeur cible : 115 770 = lycées 39 660 + 55 810 collèges + 20 300 pour le supérieur

b) Indicateur de réalisation : IC n°35 : "Capacité d'accueil des infrastructures de la petite enfance ou d'éducation bénéficiant d'un soutien"

Source de la donnée : services instructeurs

Valeur Cible 2023 : 4050

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

1- Lycée / financement feder (UE : 13,88 M€)

* Lycée de Bois de Nèfles Saint-Denis:

14 598 m² de planchers construits (référence: Permis de Construire)

nombre de places créées: 1300 élèves.

2- centres de formation (UE : 13,885 M€)

* Réhabilitation du centre AFD St Paul:

7 000 m² réhabilités et reconstruits (dont 3648 m² de bâtiments neufs reconstruits)

Capacité: 373 stagiaires. Situation actuelle: 216 stagiaires. Soit: + 157 stagiaires par rapport à la situation actuelle.

* Réhabilitation CFA Léon Legros - Saint-Denis

6000 m² construits (en reconstruction)
Capacité: 1144 soit + 144 par rapport à la situation actuelle (source DFP)

3- Collèges (UE : 21,27 M€/ CT : 30,386 M€)
Construction Collège G. Crochet - plaine des Palmistes (17 800 000 €HT) - 600 places
Construction Collège Roquefeuil - Saint-Paul (13 600 000 €HT) - 900 places
1500 élèves supplémentaires

4 - Enseignement supérieur (13,885 M€)
1000 étudiants supplémentaires

Valeur cible 2023 4050

Pour l'enseignement supérieur, l'enveloppe FEDER de 13.9M€ correspond à un investissement théorique de 21.5 M€ TTC (sur la base d'un taux de 70%) et un cout total qui peut être estimé à 24 M€ pour tenir compte de dépenses non éligibles.

Il a été envisagé d'estimer le nombre d'étudiants supplémentaire à partir d'un ratio de coût unitaire. Cependant, l'étude EDATER qui en a défini un certain nombre pour la préparation 2014-2020 n'en n'avait pas établie pour les infrastructures éducatives.

Il est donc proposé la méthode ci-après.

- la SHON totale de l'Université est de 100 900 m² pour 12 204 étudiants (rentrée 2012) soit un ratio de 8,66 m² / étudiant. Ce chiffre s'inscrit d'ailleurs dans une fourchette basse des chiffres constatés sur le plan national.
- un coût d'opération moyen par m² SHON - toutes dépenses confondues (études, travaux, équipements...) - peut être évalué entre 2 700 / 2 800 €TTC. Il s'agit d'une moyenne entre des bâtiments tertiaires et des bâtiments complexes comme ceux liés à la recherche.
- sur cette base 24 M€ permettrait de construire théoriquement environ 9 000 m² de SHON supplémentaire pour environ 1 000 nouveaux étudiants.

Renforcer la capacité administrative des services, en termes de gestion du programme, dans le contexte de transfert d'autorité de gestion

a) Indicateur de résultat : Réduction de délai moyen d'acceptation des projets,

Source de la donnée : Présage - Synergie

Valeur de référence : 120 jours

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective du nombre de jours écoulés entre la complétude du dossier et la fin de son instruction (rapport du service instructeur finalisé et transmis à l'autorité de gestion pour circuit de décision).

Valeur Cible 2023 : 90 jours

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

b) Indicateur de réalisation : Nombre de personnes formées

Source de la donnée : services instructeurs

Valeur Cible 2023 : 60

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.

Mettre en lumière l'action de l'Union Européenne à La Réunion et assurer l'information des acteurs socio-économiques et des bénéficiaires sur le programme

a) Indicateur de résultat : Nombre de consultations du site Internet de l'Europe s'engage à la Réunion

Source de la donnée : données du service instructeur

Valeur de référence : 25 000 consultations annuelles

Méthodologie de calcul : Analyse rétrospective

Valeur Cible 2023 : 30 000 consultations annuelle

Méthodologie de calcul : Analyse prospective

b) Indicateur de réalisation : Nombre d'action de communication

Source de la donnée : et données du service instructeur

Valeur Cible 2023 : 30

Méthodologie de calcul : Analyse prospective sur la base de projets prévus.